



Bulletin Officiel

N° 3572

Mardi 6 Avril 2010

— 15^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE ESSOUKNA 2

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FIDELITY OBLIGATIONS SICAV 3

AUGMENTATION DE CAPITAL REALISEE

ASSURANCES « SALIM » 3

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

«MEUBLATEX INDUSTRIES 2010» 4-5

ASSEMBLEE GENERALE

ARAB BANKING CORPORATION TUNISIE 6

COURBE DES TAUX 7

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 8

ANNEXE I

ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009

- SICAV AVENIR
- SICAV L'INVESTISSEUR
- SICAV L'EPARGNANT
- ATTIJARI FCP CEA

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009

- MAC EXCELLENCE FCP
- MAC CROISSANCE FCP

AVIS DES SOCIÉTÉS *

COMMUNIQUE DE PRESSE

LA SOCIÉTÉ ESSOUKNA

46, Rue Tarek Ibn Zied, Mutuelleville - 1082 Tunis -

La société «ESSOUKNA» informe ses aimables actionnaires et le public que son conseil d'administration, dans sa réunion du 25 mars 2010, a arrêté les états financiers relatifs à l'exercice 2009.

Il ressort de ces états que :

- Le total de bilan s'élève à 35.915.211 D contre 38.266.082 D une année auparavant. Cette diminution s'explique par la diminution du volume d'endettement de la société.
- Le total des produits d'exploitation s'élève à 17.497.163 D contre 17.419.819 D en 2008. Les produits de participations représentent 0,6% de ce montant contre 0,7% en 2008.
- Le bénéfice net de l'exercice s'élève à 3.104.174 D contre 2.302.924 D une année auparavant, soit une augmentation de 35%.

Cette augmentation s'explique en grande partie par un gain de productivité de tous les facteurs de production. En effet, des économies conséquentes ont été réalisées sur les coûts des projets et sur les charges de financement.

Par ailleurs, le conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale Ordinaire, une distribution des dividendes de 0,280 D par action, contre 0,270 D une année auparavant.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIETES (suite)

PAIEMENT DE DIVIDENDES
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Régie par la loi N° 2001-83 du 24 juillet 2001

Siège social : Gréen Centre Bloc C 2eme Etage Rue Lac de Constance
Les Berges du Lac 1053 Tunis

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire du 2 Avril 2010, **FIDELITY OBLIGATIONS SICAV** a le plaisir d'informer ses actionnaires qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2009 et à compter du **Mercredi 7 Avril 2010**, Un dividende net de **3.920 dinars par action**.

Ce dividende, qui est exonéré de tout impôt et taxe pour les personnes physiques et morales, est payable aux guichets de **MAC SA** et de l'**Amen Bank**.

OPTION

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions FIDELITY OBLIGATIONS SICAV le montant de ce dividende dès sa mise en paiement.

 2010 - AS -196

AUGMENTATION DE CAPITAL REALISEE
ASSURANCES « SALIM »

Siège social : Immeuble Eljamel Av Mohamed V –1002– Tunis

La société Assurances « SALIM » informe ses actionnaires et le public que l'augmentation de son capital social de **3 300 000 dinars**, décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 09 décembre 2009 et ouverte à la souscription du public le 1^{er} mars 2010 conformément au prospectus d'Offre à Prix Ferme dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire par appel public à l'épargne et d'admission aux négociations sur le marché principal de la cote de la Bourse, visé par le CMF sous le N° 10-687 du 12 février 2010, a été réalisée par l'émission de 660 000 actions nouvelles de nominal 5 dinars majoré d'une prime d'émission de 10 dinars par action, souscrites en numéraire et libérées intégralement à la souscription.

Le capital social est ainsi porté à **13 300 000 dinars** divisé en 2 660 000 actions de nominal 5 dinars et l'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.

 2010 - AS - 176

AVIS DES SOCIETES (suite)

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE - MEUBLATEX INDUSTRIES 2010 -

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société Meublutex Industries, réunie le 22/06/2009 a renouvelé son autorisation au conseil d'administration pour l'émission d'un emprunt obligataire de 10.000.000 dinars (cette autorisation a été donnée par l'assemblée générale ordinaire tenue le 27/05/2008), et lui a donné les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'émission de cet emprunt. Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration du 22 juin 2009 a décidé d'émettre cet emprunt, objet du présent prospectus et a délégué le pouvoir d'en fixer le taux d'intérêt au Vice-président directeur général Monsieur Mourad MHIRI et au Directeur Général adjoint Monsieur Hassen AMARA. Ci-après les conditions d'émission de cet emprunt :

Dénomination de l'emprunt : «MEUBLATEX INDUSTRIES 2010»

Montant : 10 000 000 dinars divisés en 100 000 obligations de 100 dinars chacune.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Toutes les obligations sont nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt porteront intérêts au taux annuel brut de 5,4% l'an calculé sur la base de la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Taux de rendement actuariel : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 5,4% pour le présent emprunt.

Durée : Les obligations seront émises pour une durée de 7 ans dont 2 années de franchise.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de 5 ans pour le présent emprunt.

Duration : la duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration correspond à la période à l'issue de laquelle la rentabilité du titre n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de 4,472 années.

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE (SUITE)

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt porte jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation, entre la date effective de sa souscription et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **26 avril 2010**, seront décomptés et payés à cette dernière date. La date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au **26 avril 2010**, soit la date limite de clôture des souscriptions et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement : Les obligations émises seront remboursables à partir de la troisième année suivant la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit 1/5 de la valeur nominale de chaque obligation. L'emprunt sera amorti en totalité le **26 avril 2017**.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **26 avril** de chaque année. Le premier paiement en intérêts aura lieu le **26 avril 2011**. Le premier remboursement en capital sera effectué à partir de la 3^{ème} année suivant la date limite de clôture des souscriptions soit le **26 avril 2013**. Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Période de souscriptions et de versements : Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **19 avril 2010** au siège de Amen Invest, intermédiaire en bourse, sis 9 rue du lac Neuchatel -Les Berges du Lac- 1053 Tunis.

Les souscriptions à cet emprunt seront clôturées sans préavis au plus tard le **26 avril 2010**, les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre de titres émis.

En cas de non-placement intégral de l'émission et passé le délai de souscription, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **30 avril 2010** avec maintien de la date unique de jouissance. En cas de non-placement intégral de l'émission au **30 avril 2010**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société. Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions et versements seront reçus à partir du **19 avril 2010** auprès de Amen Invest- intermédiaire en bourse, sis 9 rue du lac Neuchatel -Les Berges du Lac- 1053 Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par la société pour la tenue du registre des obligataires : L'établissement, la délivrance des attestations de propriété et la tenue du registre des obligations «Meublatex Industries 2010 », seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par Amen Invest, Intermédiaire en Bourse.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Garanties bancaires : L'emprunt obligataire "Meublatex industries 2010" est assorti de la garantie de l'AMEN BANK 3,0MD (tranche A), la Banque de Tunisie 3,0MD (tranche B), la Banque Tuniso-Libyenne 2,0MD (tranche C), la Banque de l'Habitat 1,0 MD (tranche D) et la Banque Nationale Agricole 1MD (tranche E), sans solidarité entre elles au profit des détenteurs des obligations objet du présent emprunt.

A cet effet, les banques garantes assureront chacune pour la tranche qu'elle garantit à chaque échéance annuelle, en tout état de cause et à la première demande de l'obligataire, le remboursement de la partie exigible du capital et le paiement des intérêts échus.

Lieu où peuvent être consultés les contrats de garanties, sûretés et engagements : Siège social de la Société Meublatex Industries –Route de Tunis- Hmada EL Kébira BP24- 4011 Hammam Sousse.

Cotation en bourse : La Société Meublatex Industries s'engage à demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « Meublatex Industries 2010 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM : La Société Meublatex Industries s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt «Meublatex Industries 2010 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Circulation des titres : Les bulletins de souscription relatifs à chaque tranche doivent comporter la mention de la banque garante. De même, et suite à toute acquisition en bourse d'obligations du présent emprunt, l'intermédiaire en Bourse doit porter la mention de la banque garante sur toutes les pièces qui justifient le transfert de propriété des obligations acquises.

Un prospectus d'émission et d'admission au marché obligataire de la cote de la Bourse, visé par le CMF sous le n° **10-694** du **02/04/2010**, sera mis, incessamment, à la disposition du public, auprès de Amen Invest, intermédiaire en bourse, sis 9 rue du lac Neuchatel -Les Berges du Lac- 1053 Tunis et sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn

AVIS DES SOCIETES (suite)

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

ARAB BANKING CORPORATION – TUNISIE

Siège social : ABC Building, Rue du Lac d'Annecy – 1053 les Berges du Lac Tunis

l'Arab Banking Corporation – Tunisie porte à la connaissance de ses Actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le jeudi 15 avril 2010 à 11h 30 au Siège Social de la Banque, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1- Lecture et approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire,
- 2- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31/12/2009,
- 3- Lecture des Rapports des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice clos le 31/12/2009,
- 4- Approbation des Etats Financiers et du Rapport du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice clos le 31/12/2009,
- 5- Approbation de la proposition du Conseil d'Administration au sujet de l'affectation des résultats de l'exercice clos le 31/12/2009,
- 6- Donner quitus aux Administrateurs au titre de l'exercice clos le 31/12/2009,
- 7- Nomination des membres du Conseil d'Administration,
- 8- Approbation de l'affectation des jetons de présence au titre de l'exercice 2010,
- 9- Approbation de nomination de commissaire aux comptes pour un mandat de trois ans.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 06 AVRIL 2010

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (ped de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,289%		
TN0008000044	BTA 10 ans " 6,75% 12 Avril 2010 "		4,289%	1 000,373
TN0008002354	BTCT 52 SEMAINES 11/05/2010		4,289%	
TN0008002362	BTCT 52 SEMAINES 08/07/2010		4,288%	
TN0008002370	BTCT 52 SEMAINES 10/08/2010		4,288%	
TN0008002388	BTCT 52 SEMAINES 07/09/2010		4,288%	
TN0008002396	BTC 52 SEMAINES 12/10/2010		4,288%	
TN0008002404	BTC 52 SEMAINES 16/11/2010		4,288%	
TN0008002420	BTC 52 SEMAINES 18/01/2011		4,288%	
TN0008002438	BTC 52 SEMAINES 01/03/2011	4,288%		
TN0008002446	BTC 52 SEMAINES 05/04/2011	4,289%		
TN0008000283	BTA 2 ans "4,3% août 2011"		4,320%	999,539
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"		4,378%	1 029,233
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"	4,471%		1 014,038
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,524%	1 049,740
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,569%	1 105,346
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,590%	1 138,200
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,643%	1 099,916
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"	4,740%		1 025,528
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		4,822%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		4,927%	1 108,514
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,126%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"	5,161%		1 023,440
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		5,605%	1 111,018

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

DESIGNATION DES OPCVM	GESTIONNAIRE	DATE DE DETACHEMENT	VALEUR	VALEUR	PLUS OU MOINS VALUE	
		DU DERNIER	LIQUIDATIVE	LIQUIDATIVE	DEPUIS LE 31/12/2009	
		DIVIDENDE	Du 05/04/2010	Du 06/04/2010	EN DINARS	EN %
SICAV OBLIGATAIRES						
TUNISIE SICAV	Tunisie Valeurs	*S.C	131,939	131,949	1,314	1,01%
SICAV RENDEMENT	SBT	31/03/2010	100,384	100,393	*** 0,902	0,88%
ALYSSA SICAV	UBCI Finance	22/05/2009	103,283	103,292	1,250	1,22%
AMEN PREMIERE SICAV	Amen Invest	24/03/2010	101,781	101,792	*** 1,037	0,99%
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA Capitaux	27/04/2009	105,286	105,299	1,078	1,03%
SICAV TRESOR	BIAT Asset Management	14/04/2009	105,438	105,450	1,081	1,04%
SICAV L'EPARGNANT	STB Manager	25/05/2009	104,058	104,069	1,037	1,01%
SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB BH	13/05/2009	103,689	103,700	1,038	1,01%
INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	17/04/2009	107,226	107,236	0,948	0,89%
UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	29/05/2009	105,574	105,587	1,093	1,05%
SANADETT SICAV	AFC	23/04/2009	109,340	109,352	1,018	0,94%
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	07/05/2009	104,610	104,643	1,082	1,04%
GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	15/05/2009	104,234	104,248	0,982	0,95%
MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	27/05/2009	107,150	107,166	0,995	0,94%
CAP OBLIGATAIRE SICAV	COFIB Capital Finances	18/05/2009	105,468	105,479	1,134	1,09%
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	02/04/2009	107,271	107,281	0,990	0,93%
SICAV AXIS TRESORERIE	AXIS Gestion	27/05/2009	108,067	108,081	0,944	0,88%
SICAV ENTREPRISE	Tunisie Valeurs	29/05/2009	105,677	105,687	1,049	1,00%
AMEN TRESOR SICAV	Amen Invest	05/03/2010	102,225	102,235	*** 1,080	1,03%
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	FPG	14/04/2009	105,189	105,202	1,018	0,98%
TUNISO EMIRATIE SICAV	Auto Gérée	02/06/2009	104,225	104,239	1,182	1,15%
FINA O SICAV	FINACORP	04/05/2009	105,567	105,579	0,956	0,91%
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART Asset Management	25/06/2009	105,061	105,072	0,934	0,90%
AL HIFADH SICAV	TSI	15/04/2009	105,545	105,555	0,998	0,95%
POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	-	103,696	103,709	0,872	0,85%
MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	-	100,656	100,662	0,662	0,66%
FCP OBLIGATAIRES						
FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	*S.C	** 1,187	1,188	0,008	0,68%
FCP SALAMETT CAP	AFC	*S.C	11,396	11,398	0,100	0,89%
FCP SALAMETT PLUS	AFC	21/04/2009	10,594	10,595	0,102	0,97%
AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	28/05/2009	** 103,234	103,309	1,057	1,03%
FCP SECURAS	STB Manager	05/04/2010	99,614	99,628	*** 0,876	0,86%
FCP AXIS AAA	AXIS Gestion	-	106,083	106,095	1,161	1,11%
SICAV MIXTES						
SICAV PLUS	Tunisie Valeurs	*S.C	43,659	43,659	0,466	1,08%
SICAV AMEN	Amen Invest	*S.C	31,654	31,657	0,305	0,97%
SICAV BNA	BNA Capitaux	27/04/2009	99,178	99,699	8,556	9,39%
ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	29/05/2009	145,131	145,091	8,696	6,38%
ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	29/05/2009	1 446,752	1 446,060	90,744	6,70%
SICAV L'INVESTISSEUR	STB Manager	20/05/2009	77,493	77,356	2,741	3,67%
SICAV PROSPERITY	BIAT Asset Management	14/04/2009	108,589	108,758	3,353	3,18%
ARABIA SICAV	AFC	23/04/2009	73,645	73,542	3,154	4,48%
SICAV BH PLACEMENT	SIFIB BH	18/05/2009	50,042	50,224	0,759	1,53%
SICAV AVENIR	STB Manager	22/05/2009	58,728	58,691	1,532	2,68%
UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI Finance	22/05/2009	102,398	102,448	1,420	1,41%
UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI Finance	22/05/2009	110,008	110,092	3,108	2,91%
SICAV SECURITY	COFIB Capital Finances	18/05/2009	15,888	15,857	0,295	1,90%
UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI Finance	22/05/2009	105,512	105,171	5,480	5,50%
SICAV CROISSANCE	SBT	31/03/2010	270,115	270,032	*** 19,804	7,78%
SICAV OPPORTUNITY	BIAT Asset Management	14/04/2009	118,230	118,317	4,560	4,01%
STRATEGIE ACTIONS SICAV	SMART Asset Management	29/05/2009	2 080,358	2 078,037	187,436	9,91%
FCP MIXTES						
FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS Gestion	-	** 2 052,146	2 050,614	60,752	3,05%
MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	18/05/2009	** 166,958	167,231	8,144	5,12%
MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	18/05/2009	** 148,951	149,326	5,498	3,82%
MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	18/05/2009	** 133,357	133,612	3,717	2,86%
FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	*S.C	** 2,203	2,232	0,214	10,60%
FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	*S.C	** 1,767	1,787	0,119	7,13%
MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	18/05/2009	** 9 659,040	9 652,070	509,743	5,58%
FCP IRADETT 20	AFC	21/04/2009	11,840	11,845	0,314	2,72%
FCP IRADETT 50	AFC	21/04/2009	12,649	12,638	0,309	2,51%
FCP IRADETT 100	AFC	21/04/2009	16,305	16,281	0,484	3,05%
FCP IRADETT CEA	AFC	21/04/2009	16,849	16,807	1,246	8,01%
FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	BIAT Asset Management	14/04/2009	** 135,192	138,154	10,366	8,11%
FCP BNAC PROGRES	BNA Capitaux	26/08/2009	** 124,901	126,420	6,713	5,61%
FCP BNAC CONFIANCE	BNA Capitaux	26/08/2009	** 119,914	121,684	5,364	4,61%
FCP VALEURS CEA	Tunisie Valeurs	29/05/2009	18,954	18,892	1,221	6,91%
FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	Alliance Asset Management	-	** 1 191,819	1 196,397	36,951	3,19%
FCP VALEURS SERENITE 2013	Tunisie Valeurs	*S.C	** 6 313,639	6 319,318	150,926	2,45%
AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	28/05/2009	** 115,520	116,666	3,311	2,92%
AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	28/05/2009	** 120,575	121,327	6,228	5,41%
FCP FINA 60	FINACORP	*S.C	** 1 105,714	1 105,858	-2,336	-0,21%
FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS Gestion	*S.C	** 151,018	150,629	8,075	5,66%
FCP AXIS TUNISIE INDICE	AXIS Gestion	*S.C	** 641,609	635,742	17,497	2,83%
FCP KOUNOUZ	TSI	*S.C	** 151,070	151,989	11,477	8,17%
FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB Manager	06/04/2010	127,326	125,537	*** 6,675	5,56%
FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	*S.C	129,892	129,798	10,141	8,48%
FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	*S.C	122,228	122,327	7,652	6,67%
FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	*S.C	112,352	112,407	4,739	4,40%
FCP SECURITE	BNA Capitaux	*S.C	** 116,028	115,823	4,085	3,66%
FCP OPTIMA	BNA Capitaux	*S.C	** 115,596	-	-	-
AIRLINES FCP VALEURS CEA	Tunisie Valeurs	*S.C	** 13,537	13,544	0,947	7,52%
FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	*S.C	** 112,227	112,085	6,779	6,44%
FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	-	109,024	108,985	5,101	4,91%
AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	-	** 10,514	10,624	0,239	2,30%
FCP VALEURS QUIETUDE 2014	Tunisie Valeurs	*S.C	** 5 390,693	5 400,266	172,357	3,30%
ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	-	11,260	11,275	0,429	3,96%
MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	-	** 153,741	154,573	20,405	15,21%
FCP SMART EQUITY	SMART Asset Management	-	** 1 306,501	1 321,765	155,101	13,29%
FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	-	** 1,143	1,150	0,044	3,98%
FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	-	101,688	101,548	1,811	1,82%
TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	-	** 10 002,924	10 090,378	100,642	1,01%
FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	-	** 100,793	100,221	0,221	0,22%
FCP AMEN PREVOYANCE	Amen Invest	-	** 100,396	100,353	0,353	0,35%
FCP AMEN PERFORMANCE	Amen Invest	-	** 100,394	100,897	0,897	0,90%
FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	-	** 100,504	100,421	0,421	0,42%

* S.C. : SICAV de type Capitalisation ** V.L. Calculée hebdomadairement *** Plus ou moins value ajustée en fonction des dividendes distribués

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

e-mail : cmf@cmf.org.tn

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF
Mr. Mohamed Férid EL KOBBI

**IMPRIMERIE
du
CMF**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

SITUATION ANNUELLE DE SICAV AVENIR**EXERCICE CLOS AU 31/12/2009****RAPPORT GENERAL U COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2009.**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 3 avril 2007, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la Société «SICAV-AVENIR» pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 1.307.629, un actif net de D : 1.303.375 et un bénéfice de D : 210.996, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «SICAV-AVENIR», comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2009, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers de la Société «SICAV-AVENIR», annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Décembre 2009, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

4. En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117, portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par les textes subséquents, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne de la société.

5. En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1er) du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

**Le Commissaire aux Comptes :
Mustapha MEDHIOUB**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU
TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009**

En application des dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous informer que votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention entrant dans le cadre des dispositions de ces articles.

De notre côté, nous n'avons relevé, au cours de nos investigations, aucune opération entrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

**Le Commissaire aux Comptes
Mustapha MEDHIOUB**

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2009
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/12/2009	31/12/2008
Portefeuille-titres			
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	4	928 843	795 787
Obligations et valeurs assimilées		372 159	373 458
Titres OPCVM		499 604	365 983
Placements monétaires et disponibilités		57 080	56 346
Placements monétaires		378 191	359 959
Disponibilités	6	367 000	350 040
Créances d'exploitation		11 191	9 919
Autres actifs		-	131
		595	595
TOTAL ACTIF		1 307 629	1 156 472
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	8	4 254	4 124
TOTAL PASSIF		4 254	4 124
ACTIF NET			
Capital	10	1 271 043	1 116 873
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice clos (Arrondis de coupons)		22	8
Sommes distribuables de l'exercice		32 310	35 467
ACTIF NET		1 303 375	1 152 348
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 307 629	1 156 472

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31 Décembre	
		2009	2008
Revenus du portefeuille-titres	5	35 910	37 697
Dividendes		14 989	20 417
Revenus des obligations et valeurs assimilées		20 921	17 280
Revenus des placements monétaires	7	10 641	10 122
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		46 551	47 819
Charges de gestion des placements	9	(13 559)	(12 970)
REVENU NET DES PLACEMENTS		32 992	34 849
Autres charges		(28)	-
RESULTAT D'EXPLOITATION		32 964	34 849
Régularisation du résultat d'exploitation		(654)	618
SOMMES DISTRIBUTABLES DE L'EXERCICE		32 310	35 467
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		654	(618)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		173 902	(70 123)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		4 520	91 904
Frais de négociation		(390)	(649)
RESULTAT DE L'EXERCICE		210 996	55 981

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	31 Décembre	
	2009	2008
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	210 996	55 981
Résultat d'exploitation	32 964	34 849
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	173 902	(70 123)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	4 520	91 904
Frais de négociation de titres	(390)	(649)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(35 451)	(32 297)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(24 518)	16 767
Souscriptions		
- Capital	3 175	24 507
- Régularisation des sommes non distribuables	185	2 162
- Régularisation des sommes distribuables	31	675
Rachats		
- Capital	(23 524)	(9 614)
- Régularisation des sommes non distribuables	(3 698)	(615)
- Régularisation des sommes distribuables	(687)	(348)
VARIATION DE L'ACTIF NET	151 027	40 451
ACTIF NET		
En début de période	1 152 348	1 111 897
En fin de période	1 303 375	1 152 348
NOMBRE D'ACTIONS		
En début de période	23 217	22 901
En fin de période	22 794	23 217
VALEUR LIQUIDATIVE	57,181	49,634
TAUX DE RENDEMENT	18,28%	5,16%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV AVENIR est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 26 Août 1994 à l'initiative de la Banque de Développement Economique de Tunisie « BDET » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 30 juin 1994.

L'assemblée Générale Extraordinaire du 30 Novembre 2004 a décidé le changement de la dénomination sociale désignée initialement « SICAV BDET ».

La société a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV AVENIR bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2009, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2009 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3- Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2009 à D : 928.843 et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2009	% Actif net
Actions, valeurs assimilées & droits rattachés		313 777	372 159	28,55%
Actions, valeurs assimilées & droit rattachés admis à la cote		313 777	372 159	28,55%
<u>Actions</u>				
BT	600	53 294	58 170	4,46%
SOMOCER	4 250	15 673	7 935	0,61%
SIPHAT	1 400	35 594	25 256	1,94%
POULINA	1 448	8 616	10 137	0,78%
SOTETEL	500	11 390	7 667	0,59%
ELECTROSTAR	400	5 513	3 060	0,23%
ASSAD	5 500	20 887	68 525	5,26%
TUNISIE LEASING	116	1 550	2 916	0,22%
SITS	10 072	25 758	36 068	2,77%
SOTRAPIL	1 000	28 925	10 656	0,82%
ESSOUKNA	4 300	22 625	23 147	1,78%
TUNIS AIR	7 367	23 078	18 314	1,41%
ADWYA	6 646	22 293	55 866	4,29%
TPR	2 250	8 495	12 602	0,97%
SPDIT	1 000	6 050	6 037	0,46%
ARTES	800	8 264	9 667	0,74%
TUNINVEST SICAR	600	8 104	6 979	0,54%
UIB	500	7 665	9 155	0,70%
<u>Droits</u>				
SITS DS	2	0	0	0,00%
TUNISAIR DA	11	3	2	0,00%
Titres OPCVM		56 564	57 080	4,38%
SICAV L'EPARGNANT	554	56 564	57 080	4,38%
Obligations de sociétés et valeurs assimilées		488 569	499 604	38,33%
Obligations de sociétés		488 569	499 604	38,33%
AIL 2005	700	14 000	14 275	1,10%
AIL 2009-1	500	50 000	52 215	4,01%
CIL 2004/2	500	10 000	10 422	0,80%
AMEN BANK 2009 B	500	50 000	50 545	3,88%
BTE 2009	1 000	100 000	101 231	7,77%
UTL 2004	700	42 000	43 772	3,36%

GL 2004/1	750	15 000	15 841	1,22%
OCA ATTIJARI	1 512	7 569	7 837	0,60%
BH SUB 2007	1 000	100 000	100 294	7,69%
BNA 2009 SUB	1 000	100 000	103 172	7,92%
TOTAL		858 910	928 843	71,26%
Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :				
	<u>Coût</u>	<u>Intérêts</u>	<u>Plus (moins)</u>	<u>Valeur</u>
	<u>d'acquisition</u>	<u>courus</u>	<u>values latentes</u>	<u>au 31 décembre</u>
				<u>Plus (moins)</u>
				<u>values réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2008	904 375	6 423	(115 011)	795 787
Acquisitions de l'exercice				
Actions	63 991			63 991
Titres OPCVM	230 406			230 406
Obligations	300 000			300 000
Cessions de l'exercice				
Actions	(238 860)			(238 860) 4 076
Titres OPCVM	(230 002)			(230 002) 444
Remboursement de l'exercice				
Annuités des obligations	(171 000)			(171 000)
Variation des plus ou moins value portefeuilles sur titres			173 902	173 902
Variation des intérêts courus sur obligations		4 619		4 619
Soldes au 31 décembre 2009	858 910	11 042	58 891	928 843 4 520

Note 5 : Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent à la clôture de l'exercice un montant de D: 35.910, contre D: 37.697 au 31 décembre 2008 et se détaillent comme suit :

	2009	2008
Dividendes		
- des actions et valeurs assimilées admises à la cote	14 037	19 256
- des titres OPCVM	952	1 161
Revenus des obligations et valeurs assimilées		
<i>Revenus des obligations</i>		
- intérêts	20 921	17 280
TOTAL	35 910	37 697

Note 6 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2009 à D : 367.000 se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif net
Placement employés en bons de trésor (3,85%)	25 101	25 535	1,96%
Placement employés en bons de trésor (3,80%)	19 299	19 450	1,49%
Placement employés en bons de trésor (3,80%)	250 889	252 124	19,34%
Placement employés en bons de trésor (3,80%)	19 519	19 593	1,50%
Placement employés en bons de trésor (3,80%)	50 279	50 298	3,86%
TOTAL	365 087	367 000	28,16%

Note 7 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2009 à D : 10.641, contre D : 10.122 à la même date de l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

	2009	2008
Intérêts des placements employés en bons du trésor	4 956	6 303

Intérêts des comptes à terme	5 685	3 819
TOTAL	10 641	10 122

Note 8 : Opérateurs créditeurs

Le compte "Opérateurs créditeurs" accuse au 31 décembre 2009 un solde de D: 4.254, contre D : 4.124 à la même date de l'exercice précédent, et se détaille comme suit:

	31 Décembre	
	2009	2008
Gestionnaire	1 114	983
Dépositaire	3 140	3 141
<u>Total</u>	<u>4 254</u>	<u>4 124</u>

Note 9 : Charges de gestion des placements

Le compte "Charges de gestion des placements" s'élève à la clôture de l'exercice à D: 13.559 contre D: 12.970 au 31 décembre 2008 et se détaille comme suit:

	31 Décembre	
	2009	2008
Rémunération du gestionnaire	12 379	11 787
Rémunération du dépositaire	1 180	1 183
<u>Total</u>	<u>13 559</u>	<u>12 970</u>

Note 10 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2008

Montant	1 116 873
Nombre de titres	23 217
Nombre d'actionnaires	22

Souscriptions réalisées

Montant	3 175
#VALEUR!	66
Nombre d'actionnaires entrants	1

Rachats effectués

Montant	(23 524)
Nombre de titres rachetés	(489)
Nombre d'actionnaires sortants	(2)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	173 902
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres	4 520
Frais de négociation	(390)
Régularisation des sommes non distribuables	(3 513)

Capital au 31-12-2009

Montant	1 271 043
Nombre de titres	22 794
Nombre d'actionnaires	21

Note 11 : Autres informations**11.1. Données par action et ratios pertinent**

<u>Données par action</u>	2009	2008	2007	2006	2005
Revenus des placements	2,042	2,060	1,961	1,961	1,609
Charges de gestion des placements	(0,595)	(0,559)	(0,544)	(0,528)	(0,501)
Revenus net des placements	1,447	1,501	1,417	1,433	1,109
Autres charges	(0,001)	-	-	-	(0,010)
Autres produits	-	-	-	0,019	0,021
Résultat d'exploitation (1)	1,446	1,501	1,417	1,451	1,120
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,029)	0,027	0,006	-	(0,005)
Sommes distribuables de l'exercice	1,417	1,528	1,423	1,451	1,115

Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles	7,629	(3,020)	(3,058)	5,559	1,134
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,198	3,958	2,508	(1,792)	0,741
Frais de négociation	(0,017)	(0,028)	(0,031)	(0,050)	(0,041)
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	7,810	0,910	(0,581)	3,717	1,834
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	9,257	2,411	0,835	5,168	2,954
Résultat non distribuable de l'exercice	7,810	0,910	(0,581)	3,717	1,834
Régularisation du résultat non distribuable	(0,154)	0,067	0,008	-	(0,027)
Sommes non distribuables de l'exercice	7,656	0,977	(0,573)	3,717	1,807
Valeur liquidative	57,181	49,634	48,552	49,153	45,100
Ratios de gestion des placements					
Autres charges / actif net moyen	1,11%	1,14%	1,11%	1,12%	1,13%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	-	-	-	-	0,02%
	2,65%	3,11%	2,91%	3,08%	2,51%

11.2. Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

Depuis la constitution de la société, la gestion de la SICAV AVENIR (EX- SICAV BDET) a été confiée à la Banque de Développement Economique de Tunisie "BDET". Cette gestion a été transférée à compter du 1er décembre 2000 à la société d'intermédiation en Bourse de la Société Tunisienne de Banque "STB-CAPITALIS" "EX BDET-CAPITALIS" puis à la société "STB MANAGER" à compter du 20 décembre 2002. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La redevance du CMF ainsi que les honoraires du commissaire aux comptes supportés auparavant par la SICAV, sont désormais pris en charge par le gestionnaire actuel.

La Société Tunisienne de Banque "STB", assure les fonctions de dépositaire, moyennant une rémunération de D: 1.000 HT par an.

SITUATION ANNUELLE DE SICAV L'INVESTISSEUR**EXERCICE CLOS AU 31/12/2009****RAPPORT GENERAL U COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2009.**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par le conseil d'administration réuni le 23 avril 2009 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons examiné les états financiers de la société **SICAV L'INVESTISSEUR**, pour l'exercice clos le 31 décembre 2009.

1. Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :

Nous avons audité les états financiers de la société **SICAV L'INVESTISSEUR**, arrêtés au 31 décembre 2009, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total net bilan de **1 648 161 DT**, un actif net de **1 638 166 DT** et un résultat bénéficiaire annuel de **331 791 DT**. L'établissement des états financiers sincères conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur relève de la responsabilité du conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité du commissaire aux comptes :

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers :

A notre avis, les états financiers de la société **SICAV L'INVESTISSEUR**, arrêtés au 31 décembre 2009, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total net bilan de **1 648 161 DT**, un actif net de **1 638 166 DT** et un résultat bénéficiaire annuel de **331 791 DT** sont sincères et réguliers et donnent pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière à cette date, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

4. Vérifications et informations spécifiques :

En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117, portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par les textes subséquents, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne de la société.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2009 mis à votre disposition à l'occasion de l'assemblée générale.

Le Commissaire Aux Comptes
Salah DHIBI

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009**

En application des dispositions de l'article 200 et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous informons que votre conseil d'administration ne nous a donné avis d'aucune convention visée par les textes sus indiqués.

Par ailleurs nos investigations n'ont révélé l'existence d'aucune convention rentrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Le Commissaire Aux Comptes
Salah DHIBI

SICAV MIXTE L'INVESTISSEUR

Bilan
Arrêté au 31 /12/2009
(En dinars tunisiens)

Actifs	NOTE	31/12/09	31/12/08
Portefeuille-titres	AC 1	1 078 277	975 584
Actions, valeurs assimilées		806 738	749 929
Obligations		252 581	162 911
Autres valeurs		18 958	62 744
Placements monétaires disponibles	AC 2	568 499	388 017
Placements monétaires		357 974	0
Disponibilités		210 525	388 017
Créances d'exploitation	AC 3	1 385	1 163
TOTAL ACTIFS		1 648 161	1 364 764
PASSIFS		9 995	10 484
Opérateurs Créditeurs	PA 1	9 995	10 484
TOTAL PASSIFS		9 995	10 484
ACTIF NET		1 638 166	1 354 280
Capital	CP 1	1 594 761	1 318 622
Sommes Distribuables	CP2	43 405	35 658
Sommes distribuables des exercices antérieurs		1	7
Sommes distribuables de l'exercice		43 404	35 651
ACTIF NET		1 638 166	1 354 280
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 648 161	1 364 764

SICAV MIXTE L'INVESTISSEUR

ETAT DE RESULTAT
Arrêté au 31 /12/2009
 (En dinars tunisiens)

	NOTE	31/12/09	31/12/08
Revenus du portefeuille - titres	PR 1	48 723	42 711
Dividendes		36 795	30 377
Revenus des obligations et valeurs assimilées		11 927	9 706
Revenus des autres valeurs		1	2 628
Revenus des placements monétaires	PR 2	9 734	9 351
Total des revenus des placements		58 457	52 063
Charges de gestion des placements	CH 1	-14 797	-15 668
REVENUS DES PLACEMENTS		43 660	36 395
Autres produits		0	0
Autres charges	CH 2	-2	0
RESULTAT D'EXPLOITATION		43 658	36 395
Régularisation du résultat d'exploitation	PR 3	-254	-744
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		43 404	35 651
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		254	744
Variation des + (ou -) values potentielles/ titres		311 551	-190 635
Plus ou - values réalisées /cession des titres		-22 606	110 932
Frais de négociation		-812	-1 186
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		331 791	-44 494

SICAV MIXTE L'INVESTISSEUR

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Arrêté au 31 /12/2009

(En dinars tunisiens)

	31/12/09	31/12/08
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	331 791	-44 494
Résultat d'exploitation	43 658	36 395
Variation des plus (ou -) values potentielles / titres	311 551	-190 635
Plus ou moins values réalisées / cession des titres	-22606	110 932
Frais de négociation	-812	-1 186
Distribution de dividendes	-35 653	-48 127
Transactions sur le capital	-12 251	-268 253
a- Souscriptions	6 109	166 333
Capital	9 700	266 400
Régularisation sommes non distribuables exercice	-3 614	-100 281
Régularisation des sommes distribuables	23	213
a- Rachats	-18 360	-434 585
Capital	-27 800	-707 500
Régularisation sommes non distribuables exercice	9 719	273 872
Régularisation des sommes distribuables	-279	-957
VARIATION DE L'ACTIF NET	283 887	-360 874
Actif Net		
en début d'exercice / période	1 354 280	1 715 151
en fin d'exercice ou de la période	1 638 167	1 354 280
Nombre d'actions		
en début d'exercice ou de la période	22 132	26 543
en fin d'exercice ou de la période	21 951	22 132
VALEUR LIQUIDATIVE	74,628	61,190
Taux de rendement annualisé	24,59%	-2,50%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
PERIODE CLOSE LE 31 DECEMBRE 2009
(Exprimés en dinars Tunisiens)

NOTE 1 : CREATION DE LA SOCIETE

La société « SICAV L'Investisseur » est une société d'investissement à capital variable créée le 14/01/1994 pour gérer un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe et variable. Elle est autorisée à exercer par visa du C.M.F. N° 94-117 du 28/03/1994.

NOTE 2 : OBJET

L'activité de la société a pour objet, tel que précisé dans l'article 3 de ses statuts, la gestion du portefeuille de valeurs mobilières. Elle cherche à contribuer à la mobilisation de l'épargne, au développement du marché financier et à la promotion des investissements.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 décembre 2009, sont établis conformément aux préconisations du système comptable des entreprises et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 janvier 1999.

Les éléments inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évolution des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3-1 : Prise en compte du portefeuille actions

Les acquisitions d'actions et de valeurs assimilées sont enregistrées en comptabilité au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de cet achat sont imputés en capital.

En principe, les ventes d'actions sont comptabilisées pour leur coût moyen pondéré d'entrée en faisant la distinction entre les actions anciennes et les nouvelles tant qu'elles ne sont pas alignées.

Les plus ou moins values sont comptabilisées parmi les capitaux propres en tant que plus ou moins value sur cession.

3-2 : Prise en compte des droits rattachés aux actions

Les droits liés aux actions (D.A. et D.P.S.) sont enregistrés séparément dès leur détachement. Ces droits sont comptabilisés à leur valeur théorique puis valorisés sur la base des cours du marché la plus probable. Ils constituent un élément des coûts d'entrée des nouvelles actions à obtenir par l'exercice éventuel de ces droits.

En cas de cession, leur sortie est enregistrée au coût moyen pondéré des entrées.

3-3 : Prise en compte des titres de créances et des revenus y afférents

Les obligations et les titres des créances négociables ainsi que les placements monétaires sont enregistrés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les intérêts sur ces titres de créances et assimilés sont pris en compte en résultat dès qu'ils sont courus. Les échéances sont imputées au débit des comptes des intérêts courus au jour et au crédit des revenus d'obligations et assimilés.

3-4 : Différences et variations d'estimation du portefeuille

Les comptes « Différences d'estimation » et « Variations d'évaluation » permettent d'enregistrer, à la date des arrêtés des comptes, la différence entre la valeur comptable et la valeur réévaluée du Portefeuille des titres considérés comme valeur actuelle des stocks de valeurs mobilières. En principe, les cours de réévaluation sont :

Pour les valeurs cotées durant les dernières séances boursières précédant la date d'évaluation, le cours boursier moyen pondéré ;

Pour les valeurs qui n'ont pas été cotées durant les dernières séances boursières, la réévaluation est faite sur la base du dernier cours boursier ajusté pour tenir compte de tout événement de nature à agir sur le cours de cette valeur et/ou le cas échéant de la valeur mathématique ou intrinsèque des actions possédées ;

Pour les obligations, l'évaluation tient compte aussi bien du capital que des intérêts courus. L'évaluation du principal est faite sur la base d'un coût moyen pondéré ou d'un cours ajusté pour les obligations n'ayant pas enregistrées des transactions le jour d'arrêt. Ces différences d'estimation ne sont pas lissées sur la période de détention ;

Pour les OPCVM, la valeur à retenir postérieurement à l'acquisition est calculée sur la base de leur valeur liquidative la plus récente (en principe, du jour de l'arrêté comptable).

3-5 : Etablissement dépositaire

Ce compte enregistre les mouvements en numéraires reçus par le dépositaire qui, par convention se charge à la fois de la gestion des titres possédés par la SICAV et d'autre part, centralise pour le compte de cette dernière et suit l'exécution des opérations d'achats et de ventes de valeurs mobilières.

3-6 : Les frais de gestion

Les frais de gestion sont à attribués au dépositaire, au réseau des agences et au gestionnaire suivant un contrat forfaitaire respectivement à raison de 0,1% ,0,1% et 0,8 % T.T.C. de l'actif net de la SICAV, calculé quotidiennement, et ce, à partir du 01/11/2002. Ces frais sont les seuls frais de gestion supportés par la SICAV.

3-7 : Valeur liquidative

La valeur liquidative est obtenue par l'actualisation des éléments d'actif au cours du jour comme si le marché était parfait et que les différents cours ne changeraient pas en fonction des quantités offertes et des intentions de vente.

NOTES SUR LE BILAN ET L'ETAT DE RESULTAT :**N1- NOTES LIEES AU BILAN****ACTIF****AC 1- Portefeuille-titres****Actions, valeurs assimilées**

Actions	31-déc.-09	31-déc.-08
3111 Coût d'entrée	800 531,174	1 055 314,396
3119 Diff. Estimation	6 206,599	-305 385,711
Total	806 737,773	749 928,685

Obligations

Obligations	31-déc.-09	31-déc.-08
312210 Coût d'entrée	-	-
312500 Intérêts courus	8 445,145	5 204,400
3129 DE/Obligations	-1,600	-1,600
Total	252 580,967	162 911,222

Autres valeurs

OPCVM	31-déc.-09	31-déc.-08
3131 actions sicav Coût d'entrée	18 785,946	62 530,073
3139 Diff. Estimation	171,942	213,703
Total	18 957,888	62 743,776

AC 2- Placements monétaires et disponibilités**Placements monétaires**

BTF	31-déc.-09	31-déc.-08
3211 BTF Coût d'entrée	369 000,000	-
3214 BTF, intérêts précomptés	-12 250,449	-
3215 Intérêts courus	1 224,554	-
Total	357 974,105	-

Disponibilités

Liquidités	31-déc.-09	31-déc.-08
Avoirs à terme auprès des banques		
3241 Bons de caisse	200 000,000	375 000,000
3245 BC intérêts courus	498,411	43,150
Sous Total 1	200 498,411	375 043,150
Liquidités et avoirs à vue		
5331 Banque	10 026,565	12 974,045
5332 sommes à l'encaissement	0,000	0,000
Sous Total 2	10 026,565	12 974,045
Total des liquidités	210 524,976	388 017,195

AC 3 Créances d'exploitation

Autres Créances	31-déc.-09	31-déc.-08
403 frais à recevoir	1 385,678	1 163,215
Total	1 385,678	1 163,215

PASSIF

PA 1- Opérateurs Créditeurs

PASSIFS	31-déc.-09	31-déc.-08
401 Gestionnaire	2 502,127	4 306,366
40101 Commission réseau	6 932,530	5 623,459
402 commissions dépositaire	560,166	554,011
Total	9 994,823	10 483,836

CAPITAL**CP 1- Capital**

SITUATION NETTE	31-déc.-09	31-déc.-08
101 CAPITAL SOCIAL	2 213 200,000	2 654 300,000
1021 Souscriptions	9 700,000	266 400,000
1022 Rachats	-27 800,000	-707 500,000
104 Frais de négociation	-812,491	-1 186,280
10511 VDE/ actions	6 206,599	-305 385,711
10512 VDE/ obligations	-1,600	-1,600
10513 VDE/ OPCVM	171,942	213,703
106111 Plus value/ actions	106 728,424	137 727,754
106112 Moins value/ actions	-122 219,926	-27 289,981
106131 Plus value/ OPCVM	1 259,886	2 637,072
106132 Moins value/ OPCVM	-8 374,354	-2 142,835
107130+/- val/report opcvm	-213,703	-23,465
107110+/- val/report actions	305 385,711	114 560,793
107120+/- val/report obligation	1,600	1,600
Sous total	2 483 232,088	2 132 311,050
121 Report à nouveau	1,667	7,000
129 Autres Resultats reportés	0,000	-1,450
141 RIA	0,000	0,000
143 Résultats non distribuables	-894 576,061	-987 278,393
151 Régul SND SO	-3 614,295	-100 280,897
1511 Régul SND Ra	9 719,343	273 872,179
1521 Régul. RAN SO	0,007	0,141
15211 Régul. Report à nouv RA	-0,021	-0,133
1522 Régul Résult exerc SO	0,079	-0,028
1523 Régul A result reportés RA	-0,001	0,027
Total	-888 469,282	-813 681,554
total classe 1	1 594 762,806	1 318 629,496

CP 2- Sommes distribuables

Sommes distribuables de l'exercice	31-déc.-09	31-déc.-08
12/13 Sommes distribuables RAN	1,667	7,008
1521 Régul. RAN SO	0,007	0,141
15211 Régul. Report à nouv RA	-0,021	-0,133
Total	1,653	7,016

Sommes distribuables de l'exercice	31-déc.-09	31-déc.-08
Sommes distribuables Résultat	43 403,758	35 650,762
Total	43 403,758	35 650,762

Total AN	1 638 166,564	1 354 287,266
capital	1 594 761,153	1 318 629,488
sommes distribuables	43 405,411	35 657,770

N2-NOTES LIEES A L'ETAT DE RESULTAT**PR 1-REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES****Dividendes**

Dividendes	31-déc.-09	31-déc.-08
7010 Rev actions & assim.	26 185,840	30 377,470
703 Rev OPCVM	10 609,624	0,000
Total	36 795,464	30 377,470

Revenus des obligations et valeurs assimilées

Revenus des obligations et valeurs assimilés	31-déc.-09	31-déc.-08
7020 Rev Obligat & assim. Potent	8 445,145	5 204,400
70205/7021 Rev Obligat & assim	-5 204,400	-7 338,393
7022 Rev Obligat & assim. Échus	8 375,834	11 840,336
7023 Rev Obligat & assim. Échus	310,794	0,000
Total 702	11 927,373	9 706,343

Revenus des autres valeurs

73 Autres produits d'exploitation	0,310	2 627,560
Total 73	0,310	2 627,560

PR 2- Revenus des placements monétaires

Revenus des placements monétaires	31-déc.-09	31-déc.-08
70610 Rev BTF Potent	1 224,554	0,000
70611/706910 Rev BTF. Début	-43,150	-167,320
70612 Rev BTF. échus	1 160,764	5 873,947
7069 Rev autres plac monét pot	498,411	43,150
70692 Rev autres plac monét, échus	6 893,754	3 601,539
TOTAL 706	9 734,333	9 351,316

PR 3- Régularisation du résultat d'exploitation

Comptes de régularisation	31-déc.-09	31-déc.-08
770 Régul Resultat ex/SO	23,075	213,301
771 Régul résultat/ ra	-277,348	-957,207
TOTAL 77	-254,273	-743,906

CH 1- charges de gestion des placements

Charges	31-déc.-09	31-déc.-08
601 rémunérat Gestionnaire	11 838,115	12 534,397
60101 rémunérat réseau	1 479,779	1 566,812
602 Rémunération dépositaire	1 479,779	1 566,812
TOTAL 60	14 797,673	15 668,021

CH 2- Autres charges

Autres charges	31-déc.-09	31-déc.-08
62 Autres charges	1,776	0,000
TOTAL 62	1,776	0,000

N3-NOTES LIEES AU PORTEFEUILLE-TITRES

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2009 à 1 078 277 D et se détaille ainsi :

PORTEFEUILLE TITRES	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31-12-2009	% de l'actif
Actions et droits rattachés		800531,174	806 737,773	49,25 %
ADWYA	2 300	6542 ,264	19 333,800	1,18 %
AMS DA	9	1 ,079	0,090	0 %
ASSAD	6 083	22315,925	75 788,097	4,63 %
ATB	3 000	13754,717	24 012,000	1,47 %
ATL	8 000	18773,332	42 552,000	2,6 %
BT	1 200	110053,500	116 340,000	7,1 %
EL KIMIA	1 200	52437,279	43 776,000	2,67 %
ESSOUKNA	9 000	47152,800	48 447,000	2,96 %
Poulina gp h	1 300	7753,000	9 101,300	0,56 %
SERVICOM	11 558	37563,500	38 603,720	2,36 %
SIPHAT	4 200	97328,000	75 768,000	4,62 %
SITS	8 517	21187,238	30 499,377	1,86 %
SOMOCER	10 000	33521,545	18 670,000	1,14 %
SOTETEL	3 900	72379,496	59 802,600	3,65 %
SOTRAPIL	3 100	89366,468	33 033,600	2,02 %
SPDIT	5 000	33392,000	30 185,000	1,84 %
STAR	320	39960,000	46 141,120	2,82 %
STB	200	2652,000	2 880,800	0,17 %
TPR	5 625	22345,827	31 505,625	1,92 %
TUNIS AIR	24 254	72066,560	60 295,444	3,68 %
TUNIS AIR DA	11	2 ,644	2,200	0%
OPCVM		18785,946	18 957,888	1,15%
L'EPARGNANT	184	18785,946	18 957,888	1,15 %
OBLIGATIONS		244137,422	252 580,967	15,42%
EL WIFAK 2006/1B	1 000	40000,000	41 048,548	2,50%
SEPCM 2002	600	8575,822	8 963,414	0,55%
GL 2004-1	750	15000,000	15 841,398	0,97%
OCA attijari	2 112	10561,600	10 947,113	0,67%
AIL 2005	1 000	20000,000	20 393,206	1,24%
BNA 2009 sub	1 000	100000 ,000	103 171,946	6,30%
AIL 2009 1	500	50000,000	52 215,342	3,19%
TOTAL		1063454,542	1078 276,628	65,82%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste « Portefeuille-titres », sont indiqués ci-après :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus	Plus (moins) valeurs latentes	Valeur au 31 décembre 2009	Plus (moins) valeurs réalisées
Soldes au 31 décembre 2008	1275553	5204	<305174>	975583	
Acquisitions de l'exercice					
Actions	271113			271113	
Titres OPCVM	601060			601060	
Obligations	158573			158573	
Cessions de l'exercice					
Actions	<525896>			<525896>	<15492>
Titres OPCVM	<644804>			<644804>	<7114>
Remboursements de l'exercice					
Annuités des obligations	<72144>			<72144>	
Variation des plus ou moins value portefeuilles sur titres			311551	311551	
Variation des intérêts courus sur		3241		3241	

obligations

Soldes au 31 décembre 2009	1063455	8445	6377	1078277	<22606>
-----------------------------------	----------------	-------------	-------------	----------------	----------------------

N4-NOTE SUR LE CAPITAL

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2008

Montant					1 318 622
---------	--	--	--	--	------------------

Nombre de titres					22 132
------------------	--	--	--	--	---------------

Nombre d'actionnaires					57
-----------------------	--	--	--	--	-----------

Souscriptions réalisées

Montant					9700
---------	--	--	--	--	-------------

Nombre de titres émis					97
-----------------------	--	--	--	--	-----------

Nombre d'actionnaires entrants					0
--------------------------------	--	--	--	--	----------

Rachats effectués

Montant					<27800>
---------	--	--	--	--	----------------------

Nombre de titres rachetés					278
---------------------------	--	--	--	--	------------

Nombre d'actionnaires sortants					4
--------------------------------	--	--	--	--	----------

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres					311551
---	--	--	--	--	---------------

Plus (ou moins) valeurs réalisés sur cessions de titres					<22606>
---	--	--	--	--	----------------------

Frais de négociation					<812>
----------------------	--	--	--	--	--------------------

Régularisation des sommes non distribuables					6106
---	--	--	--	--	-------------

Capital au 31-12-2009

Montant					1 594 761
---------	--	--	--	--	------------------

Nombre de titres					21 951
------------------	--	--	--	--	---------------

Nombre d'actionnaires					53
-----------------------	--	--	--	--	-----------

N5-Autres informations**Données par action et ratios pertinent**

Données par action	2009	2008	2007	2006
Revenus des placements	2,663	2,352	2,415	2,243
Charges de gestion des placements	<0,674>	<0,708>	<0,634>	<0,600>
Revenus net des placements	1,990	1,644	1,781	1,643
Autres charges	-	-	-	-
Autres produits	-	-	-	-
Résultats d'exploitation	1,990	1,644	1,781	1,643
Régularisation du résultat d'exploitation	<0,013>	<0,033>	0,032	0,138

Sommes distribuables de l'exercice	1,977	1,611	1,813	1,781
Variation des plus (moins) valeurs potentielles	14,193	<8,613>	<6,141>	4,458
Plus(ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	<1 ,029>	5,012	4,463	0,406
Frais de négociation	<0,039>	<0,053>	<0,091>	0,075
Plus(ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation	13,125	<3,654>	<1,769>	4,939
Résultat net de l'exercice	15,115	<2,010>	0,012	6,582
Résultat non distribuable de l'exercice	13,125	<3,654>	<1,769>	4,939
Régularisation du résultat non distribuable	0,278	<19,930>	<5,523>	<9,427>
Sommes non distribuables de l'exercice	13,403	<23,584>	<7,292>	<4,488>
Valeur liquidative	74,628	61,190	64,617	66,070
Ratios de gestion des placements				
Charges / actif net moyen	0,99 %	1,021 %	1,057 %	1,070 %
Autres charges / actif net moyen	-	-	-	-
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	2,9 %	2,32 %	3,023 %	3,177 %

N6- Note sur le Contrôle des ratios réglementaires

Référence article 29 § 2 & 3 du code des organismes de placements collectif

NIVEAU REGLEMENTAIRE			Réalisé	Observations
Ratio emploi en Val mobil	Minimum =	50%	65,82%	Conforme
	max =	80%		
	Portefeuille / AN > 50%			
Ratio de quasi liquidité	Minimum =	0%	21,85%	Conforme
	max =	30%		
	Portefeuille / AN < 30%			
Ratio de liquidité immédiate	Maximum =	20%	12,24%	Conforme
Ratio de liquidité générale	Minimum =	20%	34,7%	Conforme
	max =	50%		
Ratio OPCVM	Maximum =	5%	1,16%	Conforme
Ratios d'emplois				
Risque par émetteur	Maximum =	10%		

Capital minimum	Minimum =	1000	
	Capital actuel	MD 1 638 167	

SITUATION ANNUELLE DE SICAV L'EPARGNANT

EXERCICE CLOS AU 31/12/2009

RAPPORT GENERAL U COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2009.

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 07 Avril 2009, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la Société «SICAV L'EPARGNANT» pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 414.616.956, un actif net de D : 414.271.498 et un bénéfice de D : 16.980.558, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «SICAV L'EPARGNANT» comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2009, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

6. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

7. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

8. A notre avis, les états financiers de la Société « SICAV L'EPARGNANT », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2009, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

9. Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous faisons signaler que les emplois en titres émis par la STB représentent à la clôture de l'exercice, 10,93% de l'actif net, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

Par ailleurs, les disponibilités et placements monétaires représentent à la clôture de l'exercice 18,34% de l'actif net de la société, se situant ainsi au-dessous du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

10. En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117, portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par les textes subséquents, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne de la société.

11. En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1^{er}) du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Le commissaire aux comptes FINOR
Fayçal DERBEL

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009**

En application des dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous informer que votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention entrant dans le cadre des dispositions de ces articles.

De notre côté, nous n'avons pas relevé, au cours de nos investigations, d'opérations entrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

**Le commissaire aux comptes FINOR
Fayçal DERBEL**

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2009
(Montants exprimés en dinars)

<i>ACTIF</i>	<i>Note</i>	31/12/2009	31/12/2008
Portefeuille-titres	4	338 002 157	256 277 002
Obligations et valeurs assimilées		323 530 458	246 761 658
Titres OPC		14 471 699	9 515 344
Placements monétaires et disponibilités		75 991 145	128 525 896
Placements monétaires	5	75 843 671	77 667 054
Disponibilités		147 474	50 858 842
Créances d'exploitation	9	623 654	689 343
TOTAL ACTIF		414 616 956	385 492 240
 <i>PASSIF</i>			
Opérateurs créditeurs	8	345 458	313 166
Autres créditeurs divers		-	36 235
TOTAL PASSIF		345 458	349 401
 <i>ACTIF NET</i>			
Capital	11	397 537 741	369 345 874
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice clos		4 560	3 881
Sommes distribuables de l'exercice en cours		16 729 197	15 793 085
ACTIF NET		414 271 498	385 142 840
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		414 616 956	385 492 240

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

<i>Note</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2009</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2008</i>	
Revenus du portefeuille-titres	6	14 915 124	11 898 721
Revenus des obligations et valeurs assimilées		14 289 347	11 643 907
Revenus des titres OPC		625 777	254 814
Revenus des placements monétaires	7	4 938 777	5 211 762
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		19 853 901	17 110 483
Charges de gestion des placements	10	(2 519 097)	(2 132 108)
REVENU NET DES PLACEMENTS		17 334 804	14 978 375
Autres produits		23 121	141 593
Autres charges		(1 941)	(505 677)
RESULTAT D'EXPLOITATION		17 355 984	14 614 290
Régularisation du résultat d'exploitation		(626 787)	1 178 795
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		16 729 197	15 793 085
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		626 787	(1 178 795)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(579 316)	8 094
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		203 890	(1 073)
RESULTAT DE L'EXERCICE		16 980 558	14 621 312

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Période du 1/01 au 31/12/2009</i>	<i>Période du 1/01 au 31/12/2008</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	16 980 558	14 621 312
Résultat d'exploitation	17 355 984	14 614 290
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(579 316)	8 094
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	203 890	(1 073)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(17 188 552)	(12 189 488)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	29 336 652	85 835 476
Souscriptions		
- Capital	421 582 029	410 295 100
- Régularisation des sommes non distribuables	(110 817)	(4 246 319)
- Régularisation des sommes distribuables	15 796 006	9 750 371
Rachats		

- Capital	(393 044 757)	(324 754 500)
- Régularisation des sommes non distribuables	140 838	3 361 943
- Régularisation des sommes distribuables	(15 026 647)	(8 571 118)
VARIATION DE L'ACTIF NET	29 128 658	88 267 301
ACTIF NET		
En début de période	385 142 840	296 875 532
En fin de période	414 271 498	385 142 840
NOMBRE D' ACTIONS		
En début de période	3 731 742	2 876 336
En fin de période	4 020 073	3 731 742
VALEUR LIQUIDATIVE	103,051	103,207
TAUX DE RENDEMENT	3,95%	4,10%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS

LE 31 DECEMBRE 2009

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV L'EPARGNANT est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 28 Janvier 1997 à l'initiative de la « STB » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des finances, en date du 21 décembre 1996.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV L'EPARGNANT bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2009, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.5- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.6- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.7- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.8- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.9- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.10- Obligations BATAM

Le portefeuille de la société enregistre à hauteur de D: 1.630.000 d'obligations émises par la société Héla d'Eléctroménéger et de Confort "BATAM" qui a fait l'objet d'un règlement amiable, suite à une mise sous administration judiciaire en octobre 2002.

Les événements qui se sont succédés depuis cette date, dont notamment les reports successifs d'échéances, conduisent à constater une incertitude quant au recouvrement de ces créances.

Pour se prémunir contre les risques associés à cette situation, une dépréciation totale a été constatée. Parallèlement, il a été procédé à la suspension de la constatation des intérêts courus depuis le 30/09/2004.

Ainsi, les emplois en obligations "BATAM" apparaissent au 31 Décembre 2009 pour une valeur nulle.

3.11- Changement de méthodes de présentation

3.7.1 Par rapport au 31 décembre 2008, les états financiers au 31 décembre 2009 traduisent au bilan, les changements de méthodes de présentation suivants :

- Avant le premier janvier 2009, les commissions de placement perçues d'avance sur les billets de trésorerie figuraient parmi les autres passifs. Au 31 décembre 2009 ces commissions sont présentées en déduction du coût des billets de trésorerie concernés.
- Antérieurement au 1^{er} janvier 2009, les sommes à l'encaissement, figuraient au niveau des disponibilités. Ces montants sont désormais présentés, au 31 décembre 2009, parmi les « créances d'exploitation ».
- Au 31 décembre 2008, les retenues à la source relatives aux intérêts précomptés sur les BTA, figuraient parmi les créances d'exploitation. A compter du 1^{er} janvier 2009, ces retenues à la source affectent l'encours des BTA concernés.

3.7.2 Par rapport au 31 décembre 2008, les états financiers au 31 décembre 2009 traduisent, au niveau de l'état de résultat, les changements de méthodes de présentation suivants:

- Jusqu'à la clôture de l'exercice 2008, les plus ou moins values potentielles sur obligations et valeurs assimilées étaient présentées au niveau des postes « autres charges » et « autres produits » et figurent, par conséquent au bilan, parmi les sommes distribuables de la période.

Cette méthode de présentation a été abandonnée afin de se conformer aux préconisations de la norme comptable n°16 relative à la présentation des états financiers des OPCVM. Ainsi et, à compter du 1^{er} janvier 2009 les plus ou moins values potentielles sur obligations et valeurs assimilées sont portées directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elles apparaissent également comme composantes du résultat net de la période (Voir note 3.2).

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2009 à D : 338.002.157 et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2009	% Actif net
Obligations et valeurs assimilées		316 683 779	323 530 458	78,10%
Obligation de sociétés		74 755 431	74 741 017	18,04%
AFRICA 2003 TR A	4 500	90 000	91 568	0,02%
AFRICA 2003 TR B	3 000	60 000	61 045	0,01%
AIL 2005	8 300	166 000	169 264	0,04%
AIL 2007	10 000	600 000	601 266	0,15%
AIL 2008	10 000	800 000	810 485	0,20%
AIL 2009-1	7 000	700 000	731 015	0,18%
AMEN BANK 2006	10 000	800 000	831 744	0,20%
AMENBANK 2009 A	20 000	2 000 000	2 021 979	0,49%
AMENBANK A 2008	15 000	1 399 995	1 444 672	0,35%
AMENBANK B 2008	25 000	2 375 000	2 456 622	0,59%
AMENBANK2009 B	30 000	3 000 000	3 031 686	0,73%
ATB 2007/1 D	50 000	4 600 000	4 741 691	1,14%
ATB SUB2009 A2	40 000	4 000 000	4 101 352	0,99%
ATBSUB2009 B1	10 000	1 000 000	1 028 110	0,25%
ATL 2006/1	20 000	1 600 000	1 645 361	0,40%
ATL 2008	25 000	2 000 000	2 061 260	0,50%
ATL 2008	5 000	400 000	412 252	0,10%
ATL2008SUB	5 000	500 000	510 049	0,12%
BATAM2000	15 000	600 000	0	0,00%
BATAM2001	10 000	1 000 000	0	0,00%
BATAM98	3 000	30 000	0	0,00%
BH 2007	50 000	5 000 000	5 014 697	1,21%
BH 2009 A	20 000	2 000 000	2 000 000	0,48%
BNA 2009 SUB	28 000	2 800 000	2 888 814	0,70%
BTE 2009	49 000	4 900 000	4 960 331	1,20%
BTKD 2006	35 000	1 400 000	1 402 493	0,34%
CEREALES2001	2 000	400 000	410 667	0,10%
CHO 2009	6 000	600 000	602 976	0,15%
CHOCOMPANY 2009	3 000	300 000	300 000	0,07%
CIL 2004/1	20 000	800 000	811 292	0,20%
CIL 2004/2	15 000	300 000	312 658	0,08%
CIL 2008 SUB	10 000	1 000 000	1 055 616	0,25%
CIL 2008/1	10 000	800 000	814 133	0,20%

CIL 2009/1 F	8 000	800 000	815 816	0,20%
CIL 2009/2	15 000	1 500 000	1 518 908	0,37%
CIL 2009/3	10 000	1 000 000	1 000 000	0,24%
CIL2009/1 V	12 000	1 200 000	1 223 241	0,30%
DJERBAAG2000	10 000	125 000	130 274	0,03%
GL 2004-1	10 000	200 000	211 219	0,05%
HL 2008/1	10 000	800 000	828 190	0,20%
HOURIA2000	50 000	1 250 000	1 292 600	0,31%
MOURADI 2005	5 000	400 000	410 884	0,10%
PANOBOIS 2007	2 000	200 000	207 552	0,05%
SELIMA CLUB 2002	1 500	30 000	30 967	0,01%
SEPCM2002	5 000	71 436	74 666	0,02%
SIHM 2008 A	3 000	300 000	304 629	0,07%
SIHM 2008 C	5 000	500 000	507 715	0,12%
SIHM 2008 D	2 000	200 000	203 086	0,05%
SKANES BEACH 03	4 500	180 000	185 836	0,04%
STB 2008/2	50 000	5 000 000	5 225 096	1,26%
STM 2007 B	10 000	1 000 000	1 014 389	0,24%
STM 2007 C	4 000	400 000	405 756	0,10%
TL 2007-2	4 000	320 000	335 364	0,08%
TL SUB 2009	5 000	500 000	506 006	0,12%
TUN LEASE 2005-1	10 000	200 000	201 964	0,05%
UIB 2009-1 A	40 000	4 000 000	4 076 866	0,98%
UIB 2009-1 B	40 000	4 000 000	4 080 526	0,98%
UIB 2009-1 C	20 000	2 000 000	2 042 825	0,49%
UTL 2004	9 300	558 000	581 544	0,14%
Bons du trésor assimilables		241 928 348	248 789 441	60,05%
BTA 02/2015	39 933	41 774 594	43 170 924	10,42%
BTA 05/2022	33 903	34 806 418	35 989 601	8,69%
BTA 07/2017	16 500	16 389 500	16 843 648	4,07%
BTA 03/2019	27 000	28 085 300	29 108 127	7,03%
BTA 10/2013	26 397	26 006 828	26 473 337	6,39%
BTA 04/2010	2 000	2 076 440	2 083 153	0,50%
BTA 04/2014	50 707	52 753 700	53 858 865	13,00%
BTA 03/2012	16 500	16 526 318	17 163 456	4,14%
BTA 03/2016	9 000	9 353 000	9 657 078	2,33%
BTA 03/2013	6 000	6 142 000	6 315 754	1,52%
BTA 08/2011	8 000	8 014 250	8 125 498	1,96%
Titres des Organismes de Pacement Collectif		14 439 958	14 471 699	3,49%
Titres des OPCVM		12 189 965	12 210 465	2,95%
FCP SALAMET PLUS	45 000	467 235	472 185	0,11%
GENERAL OBLIG	20 000	2 083 386	2 065 320	0,50%
INTER OBLIGSICAV	9 500	1 003 913	1 009 736	0,24%
SANADETT SICAV	44 993	4 870 140	4 874 272	1,18%
UNIVERS OBLIG	36 260	3 765 291	3 788 952	0,91%
Fonds commun de créances		2 249 993	2 261 234	0,55%
FCC CREDIMO 1	5 000	1 505 300	1 512 821	0,37%
FCC CREDIMO 2	1 500	744 693	748 413	0,18%
TOTAL		331 123 737	338 002 157	81,59%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice 2009 sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :					
	<u>Coût</u>	<u>Intérêts</u>	<u>Plus (moins)</u>	<u>Valeur</u>	<u>Plus (moins)</u>
	<u>d'acquisition</u>	<u>courus</u>	<u>values latentes</u>	<u>au 31 décembre</u>	<u>values réalisées</u>
		<u>nets</u>			
Soldes au 31 décembre 2008	251 090 351	7 887 885	(2 701 234)	256 277 002	
Ajustement retenus à la source sur BTA		255 349		255 349	
Ajustement intérêts intercalaires sur Emprunts Obligataire		(2 230)		(2 230)	
* Acquisitions de l'exercice					
Obligations de sociétés	46 731 430			46 731 430	
Bons du trésor assimilables	72 828 950			72 828 950	
Titres OPCVM	2 714 240			2 714 240	
* Remboursements et cessions de l'exercice					
Annuités obligations de sociétés	(26 209 860)			(26 209 860)	
Bons du trésor assimilables	(14 777 262)			(14 777 262)	203 890
Fonds commun de créances	(1 254 112)			(1 254 112)	
* Variations des plus ou moins values					
Titres OPCVM			(19 119)	(19 119)	
Bon du trésor assimilables			(560 197)	(560 197)	
* Variations des intérêts courus		2 017 966		2 017 966	
Soldes au 31 décembre 2009	331 123 737	10 158 970	(3 280 550)	338 002 157	203 890

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2009 à D : 75.843.671, se détaillant comme suit :

		Garant	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2009	% actif net
Billets de trésorerie avalisés	-	-	1 179 501	1 234 000	0,30%
BT AIL du 10/01/05 à 6,5%	pour 1820 jours	BTKD	200 533	249 891	0,06%
BT HL du 17/11/09 à 5,4%	pour 180 jours	BIAT	978 968	984 109	0,24%
Billets de trésorerie émis par les sociétés cotées ou bénéficiaire d'une notation	-	-	1 959 302	1 965 859	0,47%
- BT TL du 02/12/2009 à 5,22%	pour 190 jours	-	1 959 302	1 965 859	0,47%
Bon du trésor à court terme			5 663 423	5 666 914	1,37%
BTC au 12/10/2010 acquis le 20/10/2009			192 369	193 579	0,05%
BTC au 12/10/2010 acquis le 25/12/2009			2 850 444	2 852 080	0,69%
BTC au 12/10/2010 acquis le 29/12/2009			2 620 610	2 621 255	0,63%
Comptes à terme STB	-	-	12 000 000	12 000 000	2,90%
- Placement au 31/12/2013 (au taux de 6%)	-	-	12 000 000	12 000 000	2,90%
Bon de caisse TQB			14 000 000	14 917 992	3,60%
Bon de caisse au 03/09/2010 (au taux de 5,94%)			7 000 000	7 455 532	1,80%
Bon de caisse au 06/07/2010 (au taux de 4,56%)*			7 000 000	7 462 460	1,80%
Certificats de dépôt			39 474 784	40 058 906	9,67%
Certificat de dépôt STB au 06/07/2010 (au taux de 5,72%)			20 000 000	20 538 951	4,96%
Certificat de dépôt STB au 27/10/2011 (au taux de 4,68%)			3 000 000	3 029 328	0,73%
Certificat de dépôt STB au 04/01/2010 (au taux de 3,79%)			1 497 479	1 499 370	0,36%
Certificat de dépôt STB au 05/01/2010 (au taux de 3,79%)			9 983 191	9 994 957	2,41%
Certificat de dépôt STB au 12/01/2010 (au taux de 3,79%)			1 996 638	1 997 815	0,48%
Certificat de dépôt STB au 03/01/2010 (au taux de 3,79%)			999 159	999 663	0,24%
Certificat de dépôt STB au 06/01/2010 (au taux de 3,79%)			1 998 317	1 998 822	0,48%
TOTAL			74 277 010	75 843 671	18,31%

* Suite à l'accord conclu avec la TQB le taux de ce bon de caisse a été ramené, à compter du 20 avril 2009, de 6,1% à 4,56% .

Note 6 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2009 à D : 14.915.124 , se détaillant ainsi :

<u>Revenus des obligations</u>	3 053 666
- Intérêts	3 053 666
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>	11 235 681
- Intérêts des BTA	11 235 681
<u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectifs</u>	625 777
- Dividendes des OPCVM	512 290
- intérêts des parts des FCC	113 487
TOTAL	14 915 124

Note 7 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2009 à D : 4.938.777, se détaillant ainsi :

Intérêts des billets de trésorerie	326 441
Intérêts des comptes à terme	1 142 694
Intérêts des BTCT	196 779
Intérêts des Bon de caisse	622 278
Intérêts des certificats de dépôts	2 650 585
TOTAL	4 938 777

Note 8 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2009 à D : 345.458, contre D : 313.166 au 31/12/2008 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Gestionnaire	148 169	153 514
Dépositaire	85 812	59 978
Commission de distribution	111 477	99 674
Total	<u>345 458</u>	<u>313 166</u>

Note 9 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2009 à D : 623.654, contre D : 689.343 au 31/12/2008 et se détaille comme suit :

		<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Sommes à l'encaissement	(a)	521 514	-
Frais bancaires à récupérer		97 154	429 837
Retenue à la source sur BTA	(b)	-	255 349
Autres		4 986	4 157
Total		<u>623 654</u>	<u>689 343</u>

(a) : Présentées parmi les disponibilités au 31/12/2008.

(b) : Affectent l'encours des BTA au 31 Décembre 2009.

Note 10 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2009 à D : 2.519.097, contre D : 2.132.108 au 31/12/2008 et se détaillent ainsi :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Rémunération du gestionnaire	1 819 409	1 599 081
Rémunération du dépositaire	270 516	177 676
Commission de distribution	429 172	355 351
Total	<u>2 519 097</u>	<u>2 132 108</u>

Note 11 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2008

Montant	369 345 874
Nombre de titres	3 731 742
Nombre d'actionnaires	4 044

Souscriptions réalisées

Montant	421 582 029
Nombre de titres émis	4 259 523
Nombre d'actionnaires nouveaux	1 225

Rachats effectués

Montant	(393 044 757)
Nombre de titres rachetés	(3 971 192)
Nombre d'actionnaires sortants	(783)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(579 316)
Plus (ou moins) values réalisées sur titres	203 890
Régularisation des sommes non distribuables	30 021

Capital au 31-12-2009

Montant	397 537 741
Nombre de titres	4 020 073
Nombre d'actionnaires	4 486

SITUATION ANNUELLE DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT**ATTIJARI FCP CEA****EXERCICE CLOS AU 31/12/2009****RAPPORT GENERAL U COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2009**

En exécution de notre mission de commissariat aux comptes, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement « **ATTIJARI FCP CEA** » arrêtés au 31 décembre 2009, tels qu'ils sont annexés aux pages 6 et suivantes du présent rapport, ainsi que sur les vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles.

1. Opinion sur les états financiers annuels :

Nous avons audité les états financiers du fonds commun de placement « **ATTIJARI FCP CEA** » au 31 décembre 2009. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de gestion du fonds commun de placement. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

*A notre avis, les états financiers sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « **ATTIJARI FCP CEA** », ainsi que les résultats de ses opérations et des mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.*

2- Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux copropriétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Le commissaire aux comptes :
GSAudit&Advisory
Ghazi HANTOUS

BILAN

arrêté au 31/12/2009

(Unité : en Dinars Tunisiens)

	<u>Notes</u>	<u>31/12/2009</u>
<u>ACTIF</u>		
AC 1 - Portefeuille - titres	3-1	405 066
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés	3-1	405 066
b - Obligations et Valeurs assimilées	3-1	-
c - Autres Valeurs		-
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	3-2	1 166 223
a - Placements monétaires	3-2	-
b - Disponibilités	3-2	1 166 223
AC 3 - Créances d'exploitation		-
AC 4 - Autres actifs		-
TOTAL ACTIF		1 571 289
<u>PASSIF</u>		
PA 1- Opérateurs créditeurs	3-5	3 763
PA 2 - Autres créditeurs divers	3-6	278
TOTAL PASSIF		4 041
<u>ACTIF NET</u>		
CP 1 -Capital	3-3	1 571 219
CP 2 - Sommes distribuables	3-4	- 3972
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs	3-4	-
b - Sommes distribuables de la période	3-4	- 3 972
ACTIF NET		1 567 247
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 571 289

ETAT DE RESULTAT*Exercice clos au 31 décembre 2009**(Unité : en Dinars Tunisiens)*

	<u>Notes</u>	<u>31/12/2009</u>
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>	3-7	351
a - Dividendes	3-7	351
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées	3-7	-
c - Revenus des autres valeurs		-
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3-8	759
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		1 111
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	3-9	3 763
REVENU NET DES PLACEMENTS		- 2 652
<u>PR 3 - Autres produits</u>		-
<u>CH 2 - Autres charges</u>	3-10	459
RESULTAT D'EXPLOITATION		- 3 112
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		- 860
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		- 3 972
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		860
* Variation des +/- valeurs potentielles sur titres		29 862
* +/- valeurs réalisées sur cession des titres		7 167
* Frais de négociation		- 1 923
RESULTAT NET DE LA PERIODE		31 995

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET*Exercice clos au 31 décembre 2009**(Unité : en Dinars Tunisiens)*31/12/2009**AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant
des opérations d'exploitation**

a - Résultat d'exploitation	-3 112
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	29 862
c - +/- values réalisées sur cession de titres	7 167
d - Frais de négociation de titres	- 1 923

AN 2 - Distribution des dividendes

-

AN 3 - Transaction sur le capital

a - Souscriptions	1 795 076
* Capital	1 693 770
* Régularisation des sommes non distribuables	101 992
* Régularisations des sommes distribuables	- 686
* Droits d'entrée	-
b - Rachats	- 259 823
* Capital	- 248 920
* Régularisation des sommes non distribuables	- 10 730
* Régularisation des sommes distribuables	- 174
* Droits de sortie	-
c - Régularisation des sommes distribuables	-

VARIATION DE L'ACTIF NET**1 567 247****AN 4 - Actif Net**

a - En début de période	0
b - En fin de période	1 567 247

AN 5 - Nombre de parts

a - En début de période	-
b - En fin de période	144 485

VALEUR LIQUIDATIVE**10,847****DIVIDENDE DISTRIBUE****0,000****AN 6 TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE****8,47%**

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU
31/12/2009**

1. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers arrêtés au 31/12/2009 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Règles et méthodes comptables

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et revenus y afférents:

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées:

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31/12/2009, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2009 ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond au coût historique des titres.

2.3- Evaluation des autres placements:

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition. Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. La valeur de sortie des placements est déterminée par la méthode du coût moyen pondéré.

3. Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

ACTIFS

3-1 – Portefeuille Titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2009 à 405 066 DT et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2009
<i>Coût d'acquisition</i>	<i>375 204</i>
- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	323 720
- Titres OPCVM	51 484
- Obligations et valeurs assimilées	-
<i>Plus ou moins values potentielles</i>	<i>29 862</i>
- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	29 565
- Titres OPCVM	297
<i>Intérêts courus sur Obligations et valeurs</i>	<i>-</i>
Total	405 066

L'état détaillé du portefeuille est présenté en annexe I.

3-2 – Placements monétaires et Disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2009 à 1 166 223 DT et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2009
- Avoir en banque	142 200
- Sommes à l'encaissement	1 035 610
- Sommes à régler	-12 139
- Ecart sur intérêts courus /TCN	552
Total	1 166 223

PORTEFEUILLE AU 31/12/2009

Annexe I

DESIGNATION DU TITRE	NRE/T ITRE	Coût d'acq.	Val au 31/12/09	% Actif	% K EMIS
Actions		323 719,867	353 285,240	22,484%	
ADWYA	2 120	17 746,400	17 820,720	1,134%	0,02%
AMEN BANK	426	19 148,215	22 330,920	1,421%	0,00%
AMEN BANK NS 2009	18	774,169	996,540	0,063%	0,00%
DA 3/37 AMEN BANK 2009	444	1 580,418	1 851,480	0,118%	0,00%
ARTES	1 060	11 897,100	12 809,040	0,815%	0,00%
ASSAD	480	5 933,100	5 980,320	0,381%	0,00%
ARAB TUNISIAN BANK	1 150	8 574,000	9 204,600	0,586%	0,00%
ARAB TUNISIAN LEASE	2 640	12 581,800	14 042,160	0,894%	0,02%
ATTIJARI BANK	1 490	30 339,380	31 988,810	2,036%	0,00%
ATTIJARI BANK NS 2009	186	3 788,578	3 833,088	0,244%	0,00%
BANQUE DE L'HABITAT	542	14 711,920	14 939,688	0,951%	0,00%
BANQUE INTERNATIONALE ARABE TUNISIEN	410	20 491,960	26 253,940	1,671%	0,00%
BANQUE NATIONALE AGRICOLE	290	2 711,000	3 302,520	0,210%	0,00%
BANQUE DE TUNISIE	420	38 707,800	40 719,000	2,591%	0,00%
COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING	540	12 653,400	15 369,480	0,978%	0,02%
CIMENT DE BIZERTE	1 000	8 400,000	8 305,000	0,529%	0,00%
ELECTROSTAR	200	1 265,000	1 530,000	0,097%	0,01%
GIF FILTER	150	530,000	1 067,100	0,068%	0,00%
MAGASIN GENERAL	33	2 840,408	4 257,000	0,271%	0,00%
MONOPRIX	124	25 907,070	28 840,664	1,835%	0,01%
POULINA GROUP HOLDING	1 100	7 371,000	7 701,100	0,490%	0,00%
SFBT	800	9 255,650	9 940,000	0,633%	0,00%
SIMPAR	35	1 138,300	1 308,930	0,083%	0,01%
SIPHAT	50	855,500	902,000	0,057%	0,00%
SOMOCER	3 883	7 989,790	7 249,561	0,461%	0,02%
SOTETEL	190	2 745,400	2 913,460	0,185%	0,01%
STAR	75	10 444,500	10 814,325	0,688%	0,00%
SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE	600	7 743,000	8 642,400	0,550%	0,00%
TUNISIE LEASING	135	3 109,590	3 393,090	0,216%	0,00%
TUNISAIR	2 159	4 901,124	5 367,274	0,342%	0,00%
TUNISIE LEASING NS 2009	20	466,030	478,800	0,030%	0,00%
DA 1/68 TUNISIE LEASING 2009	135	45,765	49,950	0,003%	0,00%
TUNISIE PROFILE	680	3 686,400	3 808,680	0,242%	0,00%
UBCI	148	6 848,700	7 696,000	0,490%	0,00%
UNION INTERNATIONALE DES BANQUES	960	16 537,400	17 577,600	1,119%	0,01%

DESIGNATION DU TITRE	NRE/T ITRE	Coût d'acq.	Val au 31/12/09	% Actif	% K EMIS
OPCVM		51 483,697	51 780,500	3,295%	
SUD OBLIGATAIRE SICAV	500	51 483,697	51 780,500	3,295%	0,041%
AVOIRS EN BANQUE			1 166 223,097	74,221%	
AVOIRS EN BANQUE			142 200,595	9,050%	
SOMMES A L'ENCAISSEMENT			1 035 610,136	65,908%	
SOMMES A REGLER			-12 139,004	-0,773%	
INTERETS SUR COMPTE COURANT			551,370	0,035%	
TOTAL ACTIF			1 571 288,837	100,000%	
PASSIF			4 041,410	0,257%	
OPERATEURS CREDITEURS			3 763,014	0,239%	
AUTRES CREDITEURS DIVERS			278,396	0,018%	
TOTAL ACTIF NET			1 567 247,427	99,743%	

ACTIF NET ET PASSIFS

3-3 - Capital social :

<u>- Capital au 01/01/2009</u>	
- Montant	0
- Nombre de titres	0
- Nombre de porteur de parts	0
<u>Souscriptions réalisées</u>	
- Montant	1 795 762
- Nombre de titres	169 377
- Nombre de porteur de parts	14
<u>Rachats effectués</u>	
- Montant	- 259 650
- Nombre de titres	24 892
- Nombre de porteurs de parts sortants	5
<u>Autres effets s/capital</u>	
- Variation des plus et moins values potentielles	29 862
- Plus values réalisées sur cession de titres	7 167
- Frais de négociation	- 1 923
<u>- Capital au 31/12/2009</u>	
- Montant	1 571 219
- Nombre de titres	144 485
- Nombre de porteurs de parts	9

3-4 -Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondantes au résultat distribuable de l'exercice 2009 et aux sommes distribuables des exercices antérieurs se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2009
Sommes distribuables de l'exercice	- 3 972
Sommes distribuables des exercices antérieurs	-
Total	-3972

Les sommes distribuables de l'exercice et ceux des exercices antérieurs se détaillent comme suit :

Libellé	Montant	Régul. Souscriptions	Régul. Rachats	Total
Sommes distribuables de l'exercice en cours	- 3 111	-686	-174	-3 972
Sommes distribuables des exercices antérieurs	-	-	-	-
Total	- 3 111	-686	- 174	-3 972

3-5 - Opérateurs Créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2009 à 3 763 DT, détaillé comme suit :

Libellé	31/12/2009
Gestionnaire	3 610
Dépositaire	153
Total	3 763

3-6-Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2009 à 278 DT détaillé comme suit :

Libellé	31/12/2009
- CMF à payer	125
- Commission de distribution	153
Total	278

ETAT DE RESULTAT

3-7 – Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 351 DT pour la période allant du 01/01/2009 au 31/12/2009 et se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2009
Revenus des actions et valeurs assimilées	351
Total	351

3-8 – Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2009 au 31/12/2009, à 759 DT et représente le montant des intérêts courus sur le compte courant et les intérêts sur les placements à terme.

Libellé	31/12/2009
Intérêts/ compte courant	759
Total	759

3-9 – Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2009 à 3 763 DT et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2009
Rémunération du gestionnaire	3 610
Rémunération du dépositaire	153
Total	3 763

3-10 – Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2009 à 459 DT et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2009
Rémunération d'intermédiaire et honoraire	153
Redevance CMF	305
Frais de publicité et publications	1
Total	459

4. Autres informations**4-1 Rémunération du gestionnaire**

La gestion de la société est confiée à « Attijari Gestion » gestionnaire à partir du 01/01/2009. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Les honoraires d'« Attijari Gestion » au 31/12/2009 s'élèvent à 3 610 DT TTC.

4-2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à Attijari Bank. En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,15 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Les honoraires d'Attijari Bank au 31/12/2009 s'élèvent à 153 DT TTC.

MAC EXCELLENCE FCP

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009**

*Messieurs les membres du conseil d'administration
De la société « MAC.SA » gestionnaire de « MAC EXCELLENCE FCP »,*

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 19 avril 2009 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement « MAC EXCELLENCE FCP » pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 4.935.103, un actif net de D : 4.913.808 et un bénéfice de D : 866.807, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement « MAC EXCELLENCE FCP » comprenant le bilan arrêté le 31 décembre 2009, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers du fonds commun de placement « MAC EXCELLENCE FCP », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 décembre 2009, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

4. Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous faisons signaler que les emplois en titres émis par AMEN BANK représentent à la clôture de l'exercice, 20,34% de l'actif net du fonds, se situant au dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du Code des Organismes de Placement collectif.
5. Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.
6. En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 25 mars 2010

Le Commissaire aux Comptes

Mustapha MEDHIOUB

BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2009	31/12/2008
Portefeuille-titres	4	3 866 203	4 403 006
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		2 820 972	4 084 973
Obligations et valeurs assimilées		1 045 231	318 033
Placements monétaires et disponibilités		1 067 598	2 947 368
Placements monétaires	5	999 549	-
Disponibilités		68 049	948 167
Autres actifs		1 302	-
TOTAL ACTIF		4 935 103	7 350 374
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	8	20 629	38 613
Autres créditeurs divers	9	666	844
TOTAL PASSIF		21 295	39 457
ACTIF NET			
Capital	12	4 786 386	7 289 293
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice clos		1	17
Sommes distribuables de l'exercice en cours		127 421	21 607
ACTIF NET		4 913 808	7 310 917
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		4 935 103	7 350 374

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>31 décembre</i>	
		<i>2009</i>	<i>2008</i>
Revenus du portefeuille-titres	6	182 396	121 632
Dividendes		142 152	121 632
Revenus des obligations et valeurs assimilées		40 244	-
Revenus des placements monétaires	7	44 296	81 978
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		226 692	203 610
Charges de gestion des placements	10	(73 225)	(158 170)
REVENU NET DES PLACEMENTS		153 467	45 440
Autres charges	11	(9 070)	(19 170)
RESULTAT D'EXPLOITATION		144 397	26 270
Régularisation du résultat d'exploitation		(16 976)	(4 663)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		127 421	21 607
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		16 976	4 663
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		593 618	2 028 869
Plus ou moins valeurs réalisées sur cessions de titres		299 708	(2 846 415)
Frais de négociation		(170 916)	(276 690)
RESULTAT DE L'EXERCICE		866 807	(1 067 966)

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>31 décembre</i>	
	<i>2009</i>	<i>2008</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	866 807	(1 067 966)
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat d'exploitation	144 397	26 270
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	593 618	2 028 869
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	299 708	(2 846 415)
Frais de négociation de titres	(170 916)	(276 690)
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	(19 291)	(176 802)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(3 244 625)	(5 965 271)
Souscriptions		
- Capital	-	17 535
- Régularisation des sommes non distribuables	-	342
- Régularisation des sommes distribuables	-	136
Rachats		
- Capital	(3 058 830)	(6 207 273)
- Régularisation des sommes non distribuables	(166 487)	252 038
- Régularisation des sommes distribuables	(19 308)	(31 878)
- Droits de sortie	-	3 829
VARIATION DE L'ACTIF NET	(2 397 109)	(7 210 039)
ACTIF NET		
En début de période	7 310 917	14 520 956
En fin de période	4 913 808	7 310 917
NOMBRE DE PARTS		
En début de période	927	1 633
En fin de période	538	927
VALEUR LIQUIDATIVE	9 133,472	7 886,642
TAUX DE RENDEMENT	16,11%	(9,90%)

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2009****NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS**

MAC EXCELLENCE FCP est un fonds commun de placement de type mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 20 Mai 2005 à l'initiative de la société « MAC-SA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 16 février 2005. Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières. Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 10 parts de D : 10.000 chacune. Sa durée de vie est de 10 ans à compter de la date d'ouverture au public, soit le 25 avril 2006. Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source

libératoire de 20%. MAC EXCELLENCE FCP est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'Amen Bank. Le gestionnaire étant MAC SA.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2009, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon. Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre 2009 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et bons ainsi que les placements monétaires sont évalués à leur coût d'acquisition, majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2009 à D : 3.866.203 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2009	% Actif net
Actions, valeurs assimilées & droits rattachés		2 515 741	2 820 972	57,41%
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés admis à la cote		2 515 741	2 820 972	57,41%
ADWYA	49 900	317 514	419 459	8,54%
ATL	69 400	369 140	369 139	7,51%
BIAT	6 000	314 806	384 204	7,82%
BT	4 500	390 357	436 275	8,88%
GIF	38 603	272 322	274 622	5,59%
SERVICOM	2 962	9 626	9 893	0,20%
SIAME	101 500	337 573	340 533	6,93%
STB	28 000	338 560	403 312	8,21%
TL	7 200	163 273	180 965	3,68%
DA TL 2009	7 140	2 570	2 570	0,05%
Obligations de sociétés & valeurs assimilées		1 034 000	1 045 231	21,27%
Bons du trésor assimilables		1 034 000	1 045 231	21,27%
BTA 10/2013	1 000	1 034 000	1 045 231	21,27%
TOTAL		3 549 741	3 866 203	78,68%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus nets	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) values réalisées
Soldes au 31 décembre 2008	4 691 393	-	(288 387)	4 403 006	
* Acquisitions de l'exercice					
Actions cotées	13 435 302			13 435 302	
Titres OPCVM	11 865			11 865	

BTA	1 034 000			1 034 000	
* Remboursements et cessions de l'exercice					
Actions cotées	(15 295 696)			(15 295 696)	302 159
Titres OPCVM	(327 123)			(327 123)	(2 451)
* Plus ou moins values latentes					
Actions cotées		596 393		596 393	
Titres OPCVM		(2 775)		(2 775)	
* Intérêts courus					
BTA		11 231		11 231	
Soldes au 31 décembre 2009	3 549 741	11 231	305 231	3 866 203	299 708

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2009 à D : 999.549, et se détaille comme suit :

	Emetteur	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2009	% actif net
Certificats de dépôt				
Certificat de dépôt au 06/01/2010 (au taux de 3,69%)	Amen Bank	499 590	499 795	10,17%
Certificat de dépôt au 07/01/2010 (au taux de 3,69%)	Amen Bank	499 590	499 754	10,17%
TOTAL		999 180	999 549	20,34%

Note 6 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent au titre de l'exercice clos le 31/12/2009 à D : 182.396 contre D : 121.632 à l'issue de l'exercice précédent et se détaille ainsi :

	2009	2008
Dividendes		
des actions et valeurs assimilées admises à la cote	130 197	121 632
des titres OPCVM	11 955	-
Revenus des obligations et valeurs assimilées		
Intérêts des BTA	40 244	-
TOTAL	182 396	121 632

Note 7 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2009 à D : 44.296 contre un solde de D : 81.978 à l'issue de l'exercice précédent et s'analyse comme suit :

	2009	2008
Intérêts des certificats de dépôts	32 725	74 273
Intérêts des dépôts à vue	11 571	7 705
TOTAL	44 296	81 978

Note 8 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/12/2009 à D : 20.629 contre D : 38.613 à l'issue de l'exercice précédent et s'analyse comme suit :

	31/12/2009	31/12/2008
Rémunération du gestionnaire	12 825	25 752
Rémunération du dépositaire	2 800	4 070
Rémunération du CAC	4 454	8 241
Autres	550	550
Total	20 629	38 613

Note 9 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2009 à D : 666 contre D : 844 à l'issue de l'exercice précédent et englobe

exclusivement la redevance du CMF.

Note 10 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2009 à D : 73.225 contre D : 158.170 à l'issue de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Rémunération du gestionnaire	66 568	143 791
Rémunération du dépositaire	6 657	14 379
Total	<u>73 225</u>	<u>158 170</u>

Note 11 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2009 à D : 9.070 contre D : 19.170 à l'issue de l'exercice précédent et se détaillent ainsi :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Rémunération du CAC	3 159	6 838
Rémunération du CMF	5 641	12 186
Services bancaires et assimilés	69	90
Autres	201	56
Total	<u>9 070</u>	<u>19 170</u>

Note 12 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2008

Montant	7 289 293
Nombre de parts	927
Nombre de copropriétaires	10

Souscriptions réalisées

Montant	-
Nombre de parts émises	-
Nombre de copropriétaires nouveaux	-

Rachats effectués

Montant	(3 058 830)
Nombre de parts rachetées	(389)
Nombre de copropriétaires sortants	(4)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	593 618
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	299 708
Régularisation des sommes non distribuables	(166 487)
Droits de sortie	-
Frais de négociation	(170 916)
<u>Capital au 31-12-2009</u>	

Montant	4 786 386
Nombre de parts	538
Nombre de copropriétaires	6

Note 13 : Autres informations**13.1. Données par part et ratios pertinents**

<u>Données par part</u>	<u>2009</u>	<u>2008</u>	<u>2007</u>	<u>2006</u>
Revenus des placements	421,361	219,644	253,533	276,592
Charges de gestion des placements	(136,106)	(170,626)	(117,958)	(89,073)
Revenus net des placements	285,255	49,018	135,575	187,518
Autres charges	(16,859)	(20,680)	(17,157)	(15,752)
Résultat d'exploitation (1)	268,395	28,338	118,418	171,766
Régularisation du résultat d'exploitation	(31,554)	(5,030)	6,443	0,541
Sommes distribuables de l'exercice	236,841	23,308	124,861	172,307
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles	1 103,379	2 188,640	(1 477,012)	59,413
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	557,078	3 070,566	345,025	43,661
Frais de négociation	(317,688)	(298,479)	(40,088)	(97,422)
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	1 342,770	1 180,406	1 172,075	5,651
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	1 611,164	1 152,068	1 053,657	177,417
Droits de sortie	-	4,131	3,673	-
Résultat non distribuable de l'exercice	1 342,770	1 176,275	1 168,402	5,651
Régularisation du résultat non distribuable	(309,455)	272,255	(72,133)	2,220
Sommes non distribuables de l'exercice	1 033,314	(904,020)	(1 240,536)	7,871
Valeur liquidative	9 133,472	7 886,642	8 892,196	10 180,178
Ratios de gestion des placements				
Charges / actif net moyen	1,60%	2,03%	1,24%	0,88%
Autres charges / actif net moyen	0,20%	0,25%	0,18%	0,16%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	2,78%	0,28%	1,31%	1,71%

13.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "MAC EXCELLENCE FCP" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en hors taxes de 1% l'an, calculée sur la base de l'actif net à la fin de chaque semaine.

MAC EXCELLENCE FCP prend à sa charge les frais de courtage fixes au taux de 0,4% hors taxes, revenant au gestionnaire lors de chaque transaction en bourse.

Par ailleurs, une commission de succès est prélevée par le gestionnaire si MAC EXCELLENCE FCP réalise un rendement minimum exigé de 20%. Cette commission de succès fixée à 10% hors taxes, est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel réalisé et ce rendement minimum exigé.

L'AMEN BANK, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% hors taxes, calculée sur la base de l'actif net à la fin de chaque semaine avec un minimum de 1.000 dinars hors taxes et un maximum de 20.000 dinars hors taxes.

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009**

Messieurs les membres du conseil d'administration

De la société « MAC.SA » gestionnaire de « MAC CROISSANCE FCP »,

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 27 juin 2008 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement « MAC CROISSANCE FCP » pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 4.239.780, un actif net de D : 4.184.889 et un bénéfice de D : 412.857, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement « MAC CROISSANCE FCP » comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2009, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers

7. Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

8. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

9. A notre avis, les états financiers du fonds commun de placement « MAC CROISSANCE FCP », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 décembre 2009, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

10. Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous faisons signaler que les emplois en titres émis par Amen Bank représentent à la clôture de l'exercice 14,93% de l'actif net du fonds, se situant ainsi au dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.
11. Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.
12. En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 25 mars 2010

Le Commissaire aux Comptes
Mustapha MEDHIOUB

BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2009	31/12/2008
Portefeuille-titres	4	3 323 661	1 876 942
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		2 060 781	837 140
Obligations et valeurs assimilées		1 262 880	933 791
Titres OPCVM		-	106 011
Placements monétaires et disponibilités		914 200	1 071 279
Placements monétaires	5	500 000	499 551
Disponibilités		414 200	571 728
Créances d'exploitation		1 919	-
TOTAL ACTIF		4 239 780	2 948 221
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	8	54 526	15 281
Autres créditeurs divers	9	365	263
TOTAL PASSIF		54 891	15 544
ACTIF NET			
Capital	12	4 130 389	2 894 720
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice clos		18	11
Sommes distribuables de l'exercice en cours		54 482	37 946
ACTIF NET		4 184 889	2 932 677
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		4 239 780	2 948 221

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>31 décembre</i>	
		<i>2009</i>	<i>2008</i>
Revenus du portefeuille-titres	6	118 978	66 431
Dividendes		59 050	19 577
Revenus des obligations et valeurs assimilées		59 928	46 854
Revenus des placements monétaires	7	15 440	16 701
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		134 418	83 132
Charges de gestion des placements	10	(81 669)	(42 250)
REVENU NET DES PLACEMENTS		52 749	40 882
Autres produits		-	19
Autres charges	11	(8 063)	(7 009)
RESULTAT D'EXPLOITATION		44 686	33 892
Régularisation du résultat d'exploitation		9 796	4 054
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		54 482	37 946
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(9 796)	(4 054)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		150 170	28 278
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		287 367	183 443
Frais de négociation		(69 366)	(55 628)
RESULTAT DE L'EXERCICE		412 857	189 985

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>31 décembre</i>	
	<i>2009</i>	<i>2008</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	412 857	189 985
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat d'exploitation	44 686	33 892
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	150 170	28 278
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	287 367	183 443
Frais de négociation de titres	(69 366)	(55 628)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(37 588)	(40 971)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	876 943	(1 124 651)
Souscriptions		
- Capital	1 230 809	2 615 077
- Régularisation des sommes non distribuables	90 825	263 317
- Régularisation des sommes distribuables	15 839	21 763
Rachats		
- Capital	(429 600)	(3 766 845)
- Régularisation des sommes non distribuables	(25 158)	(253 724)
- Régularisation des sommes distribuables	(6 394)	(46 161)
- Droits de sortie	622	41 922
VARIATION DE L'ACTIF NET	1 252 212	(975 637)
ACTIF NET		
En début de période	2 932 677	3 908 314
En fin de période	4 184 889	2 932 677
NOMBRE DE PARTS		
En début de période	20 666	29 524
En fin de période	26 386	20 666
VALEUR LIQUIDATIVE	158,603	141,908
TAUX DE RENDEMENT	13,06%	8,98%

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2009**

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

MAC CROISSANCE FCP est un fonds commun de placement de type mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 20 Mai 2005 à l'initiative de la société « MAC-SA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 16 février 2005.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 7 ans à compter de la date d'ouverture au public, soit le 06 octobre 2005.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

MAC CROISSANCE FCP est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'Amen Bank. Le gestionnaire étant MAC SA.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2009, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.6- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.7- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre 2009 ou à la date antérieure la plus récente.

3.8- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.9- Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et bons ainsi que les placements monétaires sont évalués à leur coût d'acquisition, majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

3.10- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2009 à D : 3.323.661 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2009	% Actif net
Actions, valeurs assimilées & droits rattachés		1 896 220	2 060 781	49,24%
<u>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés admis à la cote</u>		1 896 220	2 060 781	49,24%
ADWYA	34 000	237 501	285 804	6,83%
ATL	10 000	51 300	53 190	1,27%
BIAT	4 500	237 077	288 153	6,89%
ATTIJARI BANK	1 063	22 408	22 822	0,55%
BT	3 200	290 852	310 240	7,41%
GIF	25 500	178 795	181 407	4,33%

MONOPRIX	350	80 182	81 405	1,95%
SERVICOM	2 962	9 626	9 893	0,24%
SIAME	65 000	216 153	218 075	5,21%
STB	20 000	256 429	288 080	6,88%
TL	1 000	22 632	25 134	0,60%
TUNISAIR	5 000	13 323	12 430	0,30%
UIB	15 500	279 599	283 805	6,78%
TL DA 2009	952	343	343	0,01%
Obligations de sociétés & valeurs assimilées		1 158 700	1 262 880	30,18%
Obligation de sociétés		120 000	124 724	2,98%
Emprunt obligataire Amen Bank	1 500	120 000	124 724	2,98%
Bons du trésor assimilables		506 200	511 815	12,23%
BTA 10/2013	500	506 200	511 815	12,23%
Bons du Trésor Zéro Coupons		532 500	626 341	14,97%
BTZC 10/2016	-	532 500	626 341	14,97%
TOTAL		3 054 920	3 323 661	79,42%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>Plus (moins) values latentes</u>	<u>Valeur au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins) values réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2008	1 792 260	70 289	14 393	1 876 942	
* Acquisitions de l'exercice					
Actions cotées	10 129 219			10 129 219	
Titres OPCVM	56 017			56 017	
Bon du trésor et assimilables	310 200			310 200	
* Remboursements et cessions de l'exercice					
Actions cotées	(9 057 072)			(9 057 072)	285 407
Titres OPCVM	(160 704)			(160 704)	1 960
Obligations de sociétés	(15 000)			(15 000)	
* Plus ou moins values					
Actions cotées			151 494	151 494	
Titres OPCVM			(1 324)	(1 324)	
* Intérêts courus		33 889		33 889	
Soldes au 31 décembre 2009	3 054 920	104 178	164 563	3 323 661	287 367

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2009 à D : 500.000, et se détaille comme suit :

	Emetteur	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2009	% actif net
<u>Certificats de dépôt</u>				
Certificat de dépôt au 01/01/2010 (au taux de 3,69%)	Amen Bank	499 590	500 000	11,95%
TOTAL		499 590	500 000	11,95%

Note 6 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent au 31 décembre 2009 à D : 118.978, contre un solde de D : 66.431 au 31 décembre 2008, et se détaillent comme suit :

	2009	2008
<u>Dividendes</u>		
	59 050	19 577
des actions et valeurs assimilées admises à la cote	55 065	13 184
des titres OPCVM	3 985	6 393
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
	59 928	46 854
intérêts des obligations de sociétés	5 192	6 818
intérêts des BTA et BTZC	54 736	40 036
TOTAL		118 978
		66 431

Note 7 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2009 à D : 15.440 contre D : 16.701 à l'issue de l'exercice précédent et s'analyse comme suit :

	2009	2008
Intérêts des certificats de dépôts	7 077	5 041
Intérêts des dépôts à vue	8 363	11 660
TOTAL		15 440
		16 701

Note 8 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/12/2009 à D : 54.526, contre un solde de D : 15.281 à la clôture de l'exercice précédent, et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Rémunération du gestionnaire	48 374	9 756
Rémunération du dépositaire	1 253	981
Rémunération du CAC	4 899	4 544
Total	<u>54 526</u>	<u>15 281</u>

Note 9 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2009 à D : 365, contre un solde de D : 263 à la clôture de l'exercice précédent, et englobe exclusivement la redevance du CMF.

Note 10 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2009 à D : 81.669, contre un solde de D : 42.250 au 31 décembre 2008, et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Rémunération du gestionnaire	77 516	38 471
Rémunération du dépositaire	4 153	3 779
Total	<u>81 669</u>	<u>42 250</u>

Note 11 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2009 à D : 8.063 contre un solde de D : 7.009 au 31 décembre 2008 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Rémunération du CAC	4 122	3 587
Rémunération du CMF	3 520	3 338
Services bancaires et assimilés	69	66
Autres	352	18
Total	<u>8 063</u>	<u>7 009</u>

Note 12 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2008

Montant	2 894 720
Nombre de parts émises	20 666
Nombre de copropriétaires	71
<u>Souscriptions réalisées</u>	
Montant	1 230 809
Nombre de parts émises	8 787
Nombre de copropriétaires nouveaux	8
<u>Rachats effectués</u>	
Montant	(429 600)
Nombre de parts rachetées	(3 067)
Nombre de copropriétaires sortants	(14)
<u>Autres mouvements</u>	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	150 170
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	287 367
Régularisation des sommes non distribuables	65 667
Droits de sortie	622
Frais de négociation	(69 366)
<u>Capital au 31-12-2009</u>	
Montant	4 130 389
Nombre de parts	26 386
Nombre de copropriétaires	65

Note 13 : Autres informations**13.1. Données par part et ratios pertinents**

<u>Données par part</u>	<u>2009</u>	<u>2008</u>	<u>2007</u>	<u>2006</u>
Revenus des placements	5,094	4,023	5,097	2,577
Charges de gestion des placements	(3,095)	(2,044)	(1,867)	(1,216)
Revenus net des placements	1,999	1,978	3,230	1,361
Autres produits	-	0,001	-	0,025
Autres charges	(0,306)	(0,339)	(0,393)	(0,160)
Résultat d'exploitation (1)	1,694	1,640	2,837	1,226
Régularisation du résultat d'exploitation	0,371	0,196	(0,486)	0,442
Sommes distribuables de l'exercice	2,065	1,836	2,351	1,668
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles	5,691	1,368	(2,053)	2,754
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	10,891	8,877	1,100	11,613
Frais de négociation	(2,629)	(2,692)	(1,848)	(1,242)
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	13,953	7,553	2,801	13,126
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	15,647	9,193	0,036	14,352
Droits de sortie	0,024	2,029	0,782	0,737
Résultat non distribuable de l'exercice	13,977	9,582	2,019	13,863
Régularisation du résultat non distribuable	2,489	0,464	3,290	14,893
Sommes non distribuables de l'exercice	16,466	10,046	1,271	28,756
Valeur liquidative	158,603	141,908	132,378	130,424
Ratios de gestion des placements				
Charges / actif net moyen	2,06%	1,49%	1,42%	1,06%
Autres charges / actif net moyen	0,20%	0,25%	0,30%	0,14%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	1,37%	1,34%	1,79%	1,45%

13.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "MAC CROISSANCE FCP" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit :

- une rémunération en hors taxes de 1% l'an, calculée sur la base de l'actif net à la fin de chaque semaine.

- Une commission de succès si MAC CROISSANCE FCP réalise un rendement minimum exigé égal au TMM+4. Cette commission de succès qui est de 15% majorée de la TVA est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé.

L'AMEN BANK, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% hors taxes, calculée sur la base de l'actif net à la fin de chaque semaine avec un minimum de 1.000 dinars hors taxes.